



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 25 NOVEMBRE 2022

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Mmes ALBERICI, ARINI, M. ASSO, Mme BENASSAYAG, M. BERNARD, Mme BORCHIO FONTIMP, MM. CARRETERO, CESARI, CHAIX, CIOTTI, CLARES, CONSTANT, DERMIT, Mmes D'INTORNI, DUQUESNE, FERRAND, FRONTONI, MM. GENTE, GINESY, Mmes GOURDON, GUIT NICOL, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. KONOPNICKI, LAFITTE, Mme LELLOUCHE, MM. LISNARD, LOMBARDO, Mmes MARTIN, MIGLIORE, MONIER, MOREAU, NASICA, M. OLHARAN, Mmes OLIVIER, PAGANIN, M. PANCIATICI, Mmes PAPY, RAMOS-MAZZUCCO (pouvoir à Mme MIGLIORE à partir du rapport n°6), M. ROSSI, Mme SATTONNET, M. SEGURA, Mmes SERGI, THOMEL et M. VEROLA.

Etaient excusés : M. BECK (pouvoir à Mme FERRAND), Mme BINEAU (pouvoir à M. OLHARAN), MM. CARLIN (pouvoir à M. CONSTANT), CHIKLI, Mme FRISON-ROCHE, MM. LUCIANO (pouvoir à Mme THOMEL), MARTIN (pouvoir à Mme MOREAU) Mme OUAKNINE (pouvoir à Mme KHALDI-BOUOUGHROUM), MM. SOUSSI (pouvoir à M. SEGURA) et VIAUD (pouvoir à M. BERNARD).

L'an deux mille vingt-deux le 25 novembre, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 41 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. GINESY. - Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Je demande à M. PANCIATICI de bien vouloir procéder à l'appel.

M. PANCIATICI procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. le Président. - Je vous remercie. Notre quorum est atteint, notre séance peut donc commencer et nous pouvons délibérer valablement.

Je tiens à débiter cette séance par un hommage à Roger DUHALDE, qui s'est éteint le 26 octobre dernier. Il aura marqué par son empreinte la vie politique maralpine. Maire de Mougins durant 24 ans, de 1977 à 2001, il laisse le souvenir d'un élu engagé, en phase avec son temps et toujours très proche de ses administrés. Il a su faire entrer sa commune dans la modernité sans jamais lui faire perdre son authenticité ni la dénaturer, lui qui fut soucieux avant l'heure du respect de l'environnement. Les mouginoises et les mouginois lui doivent plusieurs équipements structurants, dont le gymnase du Font de l'Orme et le centre administratif, mais bien d'autres encore.

Il fut aussi, au sein de cette assemblée de 1982 à 2001, un conseiller général du canton de Mougins très investi, puis le premier Vice-président en charge des finances. Son extrême rigueur fut très précieuse pour mon père, président du Conseil départemental à l'époque, très ami de Roger DUHALDE, lequel était également président du Syndicat mixte de Sophia Antipolis. Il a en outre contribué à l'essor de cette technopole qui fait aujourd'hui notre fierté.

Sur le plan professionnel, ses études en pharmacie l'avaient conduit à de hautes responsabilités dans des groupes tels que Pfizer. Roger DUHALDE était un homme d'une grande droiture, dynamique, attentif, très vigilant sur le bien commun. Il était d'autant plus à l'écoute qu'il était d'une bienveillante attention tout en dégageant une autorité naturelle.

En ayant une pensée pour son épouse Jocelyne et sa fille Françoise, ancienne Vice-présidente du Département elle aussi, et qui vient de nous adresser un mot de remerciement, je veux dire à ses enfants, à ses petits-enfants, à tous les mouginois et les maralpins affectés par sa disparition, toute notre compassion et toutes nos condoléances.

Je vous invite, mes chers collègues, à respecter une minute de silence en sa mémoire.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Roger DUHALDE.

M. le Président. - Je vous remercie.

Mes chers collègues, en abordant aujourd'hui le débat d'orientations budgétaires, et en considérant notre collectivité comme étant un Conseil départemental novateur et protecteur, je veux dédier cette séance à la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Nous sommes au cœur de ce sujet. Vous êtes, pour beaucoup d'entre vous, engagés et sensibles à ce sujet. Alexandra BORCHIO FONTIMP s'était saisie, au sein de notre collectivité, de ce sujet, repris aujourd'hui par Vanessa LELLOUCHE que je remercie bien évidemment.

Le débat d'orientations budgétaires sera un morceau de plaisir. Derrière les chiffres abstraits apparaissent toujours des projets, des aides, des mesures pratiques et pragmatiques. C'est un moment essentiel pour tracer notre cap, définir nos priorités et exposer de façon lisible aux Maralpins les axes concrets de notre politique. L'élaboration de notre budget s'inscrit dans un contexte national et international en tension, avec une guerre en Europe et une économie inflationniste. Tout ce contexte frappe de plein fouet les plus modestes d'entre nous mais aussi les classes moyennes.

Les collectivités doivent aussi faire face à une flambée inédite des prix de l'énergie et des matières premières. Pour le Conseil départemental, la hausse des coûts du carburant, de l'électricité et du gaz se chiffre ainsi à 1,1 M€ en 2022 et 1,5 M€ en 2023. Nous avons la chance d'avoir pu renégocier nos contrats en janvier et février 2022, ce qui nous donne la garantie d'une augmentation minimale mais qui néanmoins existe. En 2022, l'inflation nous a imposé un surcoût de près de 7 M€, intégration faite de la revalorisation de 3,5 % du point d'indice des fonctionnaires intervenue en juillet. Notons qu'en 2023, cette seule revalorisation du point d'indice nous coûtera 4,5 M€ supplémentaires. De plus, nous devons financer la revalorisation de 183 € nets de 1 700 travailleurs sociaux (infirmiers, puéricultrices, etc.) et de 600 agents du Département dédiés aux solidarités humaines. Au total, la prise en charge nécessaire des mesures salariales, résultat du Ségur de la santé, nous impactera à hauteur de 15 M€ environ pour 2023.

Malgré ces dépenses nouvelles imposées, notre dotation globale de fonctionnement devrait rester stable en 2023 autour de 38 M€. Pour mémoire, je rappelle l'époque de 2013 où elle s'élevait à 130 M€. Inutile d'épiloguer sur le sujet, nous en avons déjà longuement parlé et à plusieurs reprises. Cela fait un long moment que nous avons compris qu'il nous fallait faire toujours plus pour répondre aux demandes légitimes de nos concitoyens, avec toujours moins d'argent de l'Etat qui n'hésite pourtant pas à se défausser sur nous pour pallier ses carences. C'est ce qui s'est passé avec le Ségur de la santé ou le « *Quoi qu'il en coûte* ».

Par chance, nos droits de mutation ont augmenté de 20 % durant les trois premiers trimestres de 2022, pour un total attendu de 700 M€ à la fin de l'année. C'est du jamais vu. Nos rentrées de TVA qui remplacent la taxe sur le foncier bâti, sont, elles aussi, à hauteur de l'inflation et se situeront autour de 277 M€ en 2022 et 290 M€ en 2023. Cette double tendance conjoncturelle est une aubaine pour nous puisqu'elle nous permet non seulement de faire face à nos obligations, et mieux encore d'engager une action volontariste de bouclier social en faveur des Maralpins. Toutefois, un tassement des droits de mutation s'annonce avec la remontée des taux d'intérêt et le reflux du marché de l'immobilier. Le montant prévu au budget primitif 2023 devrait ainsi tomber à 650 M€ environ.

Nous pouvons néanmoins limiter notre recours à l'emprunt, en forte augmentation en 2020 et 2021 pour la reconstruction de nos vallées, à 60 M€ en 2023. Grâce à des remboursements anticipés, l'encours de notre dette tombera même de 857 M€ fin 2022 à 824 M€ fin 2023, avec un niveau de risque 1A, le plus faible encouru par une collectivité emprunteuse, selon la charte Gissler.

La hausse de nos DMTO s'accompagne mécaniquement d'une hausse de nos contributions au fonds de péréquation. Celui-ci va passer de 113 M€ en 2022 à 130 M€ en 2023. Notre budget 2023 s'établit à 1,5 milliard d'euros de recettes de fonctionnement contre 1,45 milliard d'euros en 2022. Nos dépenses d'investissement seront stabilisées à plus de 300 M€. De quoi maintenir notre cap autour d'un double engagement qui est le nôtre : protéger nos populations, (plus fortement endettées par cette période de crise) et préparer notre territoire et notre jeunesse aux défis du futur. Les contraintes financières, nous devons faire avec, et nous le faisons, pour préserver à notre échelle le pouvoir d'achat des Maralpins.

Cette défense du pouvoir d'achat se traduit par de multiples manières, et j'en donnerai trois illustrations parmi beaucoup d'autres : une dotation spécifique de 2 M€ en 2022 et autant pour 2023 pour permettre à nos collègues de faire face au surcoût énergétique et alimentaire, la politique en faveur de nos collègues restant au cœur de nos ambitions ; le gel du tarif des cantines des collègues à 3,40 € ;

et un soutien de 2,5 M€ en 2022 et de 1,75 M€ en 2023 pour les structures d'accueil habilitées à l'aide sociale afin de geler le prix de la journée en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap. En janvier, lors du vote du budget, je vous proposerai, comme nous en avons convenu après avoir largement échangé avec le président de la commission des finances, une augmentation du point GIR – celui-ci est en cours de chiffrage – pour renforcer la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie. Nous voyons combien la situation est en tension à la sortie de cette crise sanitaire

Nous continuons à avancer d'un pas déterminé. Cet engagement se traduit d'abord par la reconstruction de nos vallées, encore plus sûres après la tempête Alex. 2023 marquera une étape majeure dans cette reconstruction résiliente puisque tous les travaux d'infrastructure seront achevés. Sur un total de 304 M€ prévus par le Département, plus de 220 M€ ont déjà été engagés, et une nouvelle enveloppe de 38 M€ le sera l'an prochain. C'est dire à quelle vitesse nous sommes allés. Sur les aides attendues de l'Europe, de l'Etat et de la Région pour la reconstruction des vallées, 18,5 M€ ont déjà été perçus, 33 M€ doivent l'être cette année et 32 M€ sont censés arriver en 2023. Au bout du compte, nous sommes censés recevoir 115 M€ en cofinancements, ce qui laissera à notre charge nette près de 189 M€. Au passage, je note que nous ne sommes pas loin des estimations que nous avons faites au moment de la tempête et qui se montaient à 200 M€. Lors de mon récent déplacement dans la Roya fin octobre, pour la pose des ponts définitifs d'Ambo et du Caïros, j'ai pu mesurer la vitesse à laquelle nos vallées ont été pansées, confortées, réparées. Elles retrouvent désormais une nouvelle dynamique autour d'une sécurité et d'une attractivité renforcées. Au-delà des drames humains qui ne s'effaceront jamais, c'est une grande satisfaction qui témoigne de notre formidable capacité de réaction et d'action. Deux ans, c'est beaucoup pour ceux qui ont dû composer avec une inquiétude et un stress quotidien mais sans fierté déplacée, c'est un authentique exploit collectif au regard de cette immense tâche. Je n'oublierai jamais les visages défaits de tous ceux qui, au matin du 3 octobre 2020, s'étaient déjà résignés à recommencer leur vie ailleurs et à partir loin de ces vallées qu'ils considéraient comme condamnées. La vie pourtant a repris le dessus, avec le sentiment que nos vallées ont tant d'atouts à faire valoir et tant de bons moments à offrir à celles et ceux qui veulent y travailler et s'y épanouir. Je veux encore une fois remercier publiquement ici l'ensemble des agents de nos différents services et l'ensemble de nos partenaires mobilisés qui ont uni leurs bras à toutes les forces qui se sont fédérées sur le terrain.

Dans le contexte climatique que l'on sait où l'écoresponsabilité n'est plus une option sur le budget 2023, nous accélérerons fortement nos politiques SMART Deal et GREEN Deal qui ont vocation à interagir et à se compléter utilement. J'ai toujours eu la conviction profonde que nous avons fait le bon choix en 2017. Je ne vais pas vous le cacher, ces deux dernières années, les crises à répétition (la tempête Alex et la crise sanitaire...), nous ont mis des bâtons dans les roues. J'ai souvent rongé mon frein, trouvant que les choses n'allaient pas assez vite. Mais désormais, les différents axes de nos politiques sont en place et les résultats palpables commencent à arriver.

Notre politique GREEN Deal se décline en cinq piliers qui vont en s'intensifiant chaque année : la transition énergétique, les mobilités douces, la préservation de la nature, une agriculture locale pour une alimentation de qualité, et le soutien à des initiatives écoresponsables via notamment notre deuxième appel à projets GREEN Deal, financé à hauteur de 3 M€. Sur ce dernier point, je précise que les collectivités et associations ont jusqu'au 9 décembre pour déposer leurs dossiers.

Ces cinq piliers nous amènent à des actions résolues en faveur de la préservation de notre écosystème, ce qui se traduit par le lancement de notre plan départemental sur la gestion de l'eau. Nous l'avons

évoqué lors de notre dernière séance et nous en parlons depuis le mois de juillet dernier de façon très insistante. C'est un plan départemental que vous avez voté à l'unanimité lors de la séance de notre assemblée du 5 octobre et qui est désormais doté de 25 M€ pour réduire les conduites fuyardes et faire émerger des solutions d'économie d'eau innovantes. C'est aussi notre plan Méditerranée de 8 M€, avec 47 actions sur 5 ans. Pilier aussi de cette politique qui fait quasiment l'unanimité : l'Observatoire de l'eau. La mobilisation de tous sur cet Observatoire de l'eau m'encourage à aller encore plus vite et plus loin sur ce sujet.

Pour amplifier sa politique environnementale, notre collectivité renforce également significativement ses aides pour la rénovation énergétique des logements. Là-aussi, nous sommes allés sur le terrain, avec Eric CIOTTI et plusieurs d'entre vous. Cela concerne jusqu'à 30 400 € par foyer pour l'acquisition de véhicules électriques et jusqu'à 5 000 € par véhicule. Ces aides sont ouvertes à tous, sans limitation de revenus, mais en fonction de certains revenus. Nous voterons d'ailleurs aujourd'hui en commission permanente les premières aides à l'acquisition de véhicules électriques pour les particuliers pour un montant de 120 000 €, un mois seulement après le vote de notre dispositif.

Nous allons dans le même temps continuer la mise en œuvre de notre plan Vélo pour 62 M€ qui verra la réalisation de 84 kms supplémentaires de pistes cyclables d'ici 2028. Nous poursuivrons aussi notre engagement avec la SEM locale Green Energy 06, dont le premier projet, la centrale photovoltaïque de Saint-Auban, dix ans après, vient de se concrétiser début octobre.

La contribution au SDIS sera également augmentée de 3 M€, soit un montant total de 84 M€ qui permettra en particulier le recrutement des 63 sapeurs-pompiers. Une subvention d'investissement en hausse de 1 M€ à 4,5 M€ sera versée au titre du plan bâtiminaire avec, pour projet phare en 2023, la reconstruction des casernes de Castagniers, de Saint-Martin-Vésubie, de Saint-Sauveur-sur-Tinée ainsi que la réhabilitation de celles de Cannes Pastour, de Vence, de Carros, d'Isola et le regroupement des casernes d'Auribeau, de Pégomas et de la Roquette-sur-Siagne en un seul centre à Pégomas. Au regard des fragilités géographiques et climatiques des Alpes-Maritimes, la sécurité des habitants de nos territoires est capitale pour nous. Elle passe par un corps de sapeurs-pompiers parmi les plus performants et les mieux dotés de France. Nous consacrons au fonctionnement optimal de notre SDIS tous nos moyens financiers possibles, dans la limite bien-sûr des efforts supportables par les communes. Je suis d'ailleurs heureux que ceux qui avaient présenté une motion démagogique ici cet automne en aient publiquement convenu lors d'un récent conseil d'administration du SDIS et, qu'ensemble, unanimement, nous ayons pris une décision pour porter notre SDIS au niveau où il doit être, c'est-à-dire l'un des meilleurs de France.

Mes chers collègues, mon souci est de soutenir une écologie des solutions. Je crois en une écologie pragmatique qui préserve la planète, c'est indispensable, mais qui prenne aussi en compte l'homme dans son environnement et qui ne soit pas son ennemie à travers des mesures inutilement punitives. La transition écologique doit être une transition économique, territoriale et sociale. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous allons encore renforcer nos aides aux collectivités auxquelles nous consacrons chaque année plus de 60 M€ qui soutiennent plus de 600 projets locaux, en tous points de notre territoire, et, je le précise, sans exclusion. Il n'y a pas de territoires punis. Je peux en apporter la preuve et le témoignage à tout instant. Lors de la prochaine séance plénière, en janvier, nous vous proposerons une refonte du règlement d'aide aux collectivités qui permettra notamment de valoriser davantage les projets de développement durable.

Sur la politique SMART Deal, nous allons de la même manière continuer à déployer nos efforts, que ce soit en éveillant la culture numérique de nos collégiens, en les équipant d'outils performants, en mettant le numérique au service de la culture, comme nous l'avons fait avec la Micro Folie, sans diminution budgétaire ni du sport ni de la culture bien évidemment, ou encore en explorant toutes les déclinaisons possibles en faveur du bien-être des pensionnaires dans nos EHPAD. Notre outil « mesdemarches06 » a encore été simplifié et nous allons multiplier les sessions de formation à destination des publics les plus éloignés de la modernité numérique, en particulier grâce au recrutement de sept conseillers numériques. L'acculturation à l'intelligence artificielle sera en outre renforcée à destination des publics scolaires et non-scolaires. La Maison de l'intelligence artificielle à Sophia Antipolis, qui a pour ambition de créer un écosystème, répond à cet objectif. Dans le cadre du déploiement de la fibre, dans les cent communes maralpines qui dépendent du réseau d'initiative publique, et dans le but d'aboutir rapidement au déploiement de 81 616 prises recensées, je vous proposerai également d'attribuer une contribution exceptionnelle d'investissement au SICTIAM à 15 M€. Cette aide s'ajoutera aux 14 M€ déjà versés par le Département sur la période 2015-2021, le tout dans un plan global qui était de 165 M€ et qui rassemble l'ensemble des financeurs, dont l'Etat et la Région. J'attends d'ailleurs de la part de la Région la confirmation d'un courrier qui nous avait annoncé en avril 2021 une participation de 15 M€. Pour cette seconde phase du déploiement du réseau d'initiative publique, aucun engagement financier complémentaire ne sera demandé aux EPCI.

Cette démarche s'inscrit totalement dans notre ADN d'équité territoriale et de soutien aux communes, M. le Président des maires de France, cher David LISNARD. Je crois que notre Département fait œuvre utile depuis des années pour être un Département exceptionnel. Cette démarche s'appuie sur notre conviction que la transition numérique constitue aussi un outil primordial pour développer l'attractivité de nos territoires tout en les protégeant. David LISNARD s'en est fait l'écho à l'occasion de l'assemblée des maires de France et nous avons échangé à ce sujet pour dire toute notre préoccupation pour protéger nos collectivités, au moment où le Département vient de connaître une cyberattaque. Cette cyberattaque s'est produite dans la nuit du 9 au 10 novembre et a contribué à démontrer la solidité de nos systèmes. Dans notre malheur, nous avons eu la chance d'avoir notre Direction des services numériques (DSN), montée depuis 2017 à un haut niveau de technicité et de vigilance. L'intrus, qui a probablement pénétré nos systèmes dans la nuit, a été détecté vers 7 heures du matin. Au bout d'1 heure 30 de temps, la DSN a décidé de stopper et de fermer toutes nos portes d'entrée en faisant tomber tout lien avec l'extérieur. L'assaillant, ou plus vraisemblablement le groupe d'assaillants, qui s'est invité dans notre système d'information par un accès privé en usurpant l'identité d'un agent du Département, n'a ainsi plus pu agir. Par bonheur, il semble que le virus installé n'était pas en propagation active au sein de nos serveurs. Les hackers ont tenté d'atteindre les éléments vitaux du réseau, comme l'annuaire d'entreprises ou les sauvegardes afin de les compromettre pour provoquer un maximum de dégâts. La réactivité des équipes d'exploitation de la DSN a permis d'isoler immédiatement le réseau et de fermer tous les accès. Finalement l'attaque s'est limitée à une collecte et à une exfiltration de fichiers bureautiques non stratégiques à hauteur de 282 gigas, soit 0,1 % du volume global des données de la collectivité, puisque nous avons environ 300 terras installés et utilisés dans notre collectivité.

Une déclaration initiale a été faite le 11 novembre auprès de la CNIL. Avec l'aide des équipes d'Orange de cyberdéfense et de l'Agence nationale des systèmes informatiques (ANSI), les agents de notre DSN, sous l'autorité et la conduite de Benjamin MATHIEU et sous l'autorité vigilante de notre Directeur général des services, Christophe PICARD, il a été possible de remettre en service progressivement tous les services de la collectivité, y compris le téléphone. Les applications métiers

sont repartiées très vite. Aujourd'hui, quinze jours après cette attaque, nous sommes quasiment revenus au fonctionnement normal et à 100 % de nos activités. C'est une chance. Les multiples cyberattaques qui se sont produites ces derniers mois montrent que nous sommes à un stade de cybercriminalité organisée, avec une vraie volonté de déstabilisation géopolitique. Nombre d'organisations publiques comme privées se retrouvent paralysées ou démunies face à un arrêt total de leurs services ou pire, face à l'exfiltration et à la perte définitive de données. Nos collègues de Seine-et-Marne et de Seine-Maritime ont subi la même attaque six jours avant nous et ont eu beaucoup moins de chance puisqu'ils se retrouvent aujourd'hui avec une perspective de rétablissement des services à un horizon de deux mois, au lieu de quinze jours pour nous.

J'étais il y a deux jours à l'assemblée des présidents des Départements de France, à la demande de François SAUVADET, pour exposer ce sujet et faire mon retour d'expérience et pour porter un message de mise en place d'un process nouveau par les Départements sur ce sujet qui sera très probablement amené à se répéter. Cet événement s'avère finalement un mal pour un bien car nos équipes de la DSN, que je tiens de nouveau à remercier et à féliciter pour leurs compétences, leur réactivité, leur efficacité et leur engagement dans la crise, ont pris en quelques jours des années d'avance sur leurs capacités de réponse et de défense. Nous aurons également à convenir d'un protocole qui nous permettra de nous mettre à l'abri au niveau de nos collectivités.

Cette parenthèse refermée, j'en reviens à nos grandes orientations budgétaires pour 2023, cordon ombilical de notre action. Les politiques GREEN Deal et SMART Deal n'occultent évidemment pas toutes nos autres prérogatives de solidarités humaines et territoriales. Elles les innervent. En matière de solidarité humaine, nous allons continuer à développer l'habitat inclusif en soutenant 35 projets d'ici à 2029 et créer l'an prochain 66 places supplémentaires en résidences autonomie à Mougins, Biot, Gorbio et Vence. Nous allons aussi installer début janvier la Maison départementale de l'autonomie et ses ramifications. Après avoir ouvert une première Maison des 1000 Jours ici à Nice en cette fin d'année, nous en ouvrirons une deuxième dans le bassin grassois.

Evènement important en matière de santé, 2023 verra l'installation à Nice, dans l'ancienne clinique Mozart, de l'Institut Axel Khan (IAK). C'est une action que nous portons, avec la Ligue contre le cancer et le Centre Antoine Lacassagne, pour mieux accompagner les patients confrontés à la maladie et leur entourage. Une enveloppe de 8,4 M€ y aura au total été consacrée. Le Professeur BARRANGER, qui dirige le Centre Antoine LACASSAGNE, et Thierry PATTOU, le Président de la Ligue contre le cancer, sont investis, à nos côtés, pour que ce centre puisse apporter des solutions à tous ceux qui malheureusement ont besoin d'un traitement important dans la lutte contre le cancer.

En matière de suivi et d'insertion des bénéficiaires du RSA, notre politique, alliant la lutte contre la fraude et un soutien actif au retour à l'emploi, a produit des résultats. De fin 2021 à juillet 2022, le nombre d'allocataires a baissé de 11 % pour tomber sous le seuil des 20 000 : 19 627 exactement. C'est une performance que notre collectivité est la seule à réaliser en France et qui fait l'objet de visites régulières de la part de certains présidents qui viennent s'inspirer de nos méthodes de réinsertion, pour redonner du travail à celles et ceux qui en sont privés un temps et cela, le plus rapidement possible. La Cour des comptes a elle-même salué notre excellent taux de retour à l'emploi, soit 1 000 personnes en moyenne par mois. Nous ne nous arrêterons pas en si bon chemin.

En matière d'infrastructures routières, les conditions normales de circulation seront totalement rétablies dans la Roya. En parallèle, en 2023, nous poursuivrons l'amélioration de l'accès à Sophia Antipolis. Les travaux de l'échangeur de la Paoute seront réalisés en quasi-totalité. Ceux de mise en

conformité du tunnel de Castillon seront achevés. De grands travaux d'ampleur vont également être engagés dans les tunnels de la Mescla et du Reveston, en accord avec la Métropole qui est concernée par cette affaire, qui fera probablement grincer des dents tous les skieurs qui se rendent dans nos vallées de la Vésubie, de la Tinée, du Var et du Cians : ces travaux de mise en sécurité seront en effet un peu des goulots d'étranglement. Les travaux comprendront le percement de galeries de sécurité reliées au tunnel des Chemins de fer de Provence, la mise en place d'un nouveau réservoir et la réfection des éclairages, des ventilateurs et des équipements électriques de surveillance. C'est suite à l'incendie du Tunnel du Mont-Blanc, qui avait coûté la vie à 39 personnes en 1999, que la loi impose une mise en sécurité de tous les tunnels de plus de 300 m de long. Le Département va investir 20 M€ pour moderniser ces deux tunnels qui seront de ce fait fermés en janvier 2023 jusqu'en juin 2024. La circulation sera déviée sur la RN 6102, mise en double sens. Afin de minimiser l'impact sur le tourisme, les deux tunnels seront rouverts partiellement sur une voie durant vingt week-ends.

Dans le cadre de notre plan de valorisation du patrimoine fortifié, 2023 verra de belles réalisations avec aussi la sélection du maître d'œuvre pour le futur musée de la Cité des Forts, notamment au Fort de la Revère, qui est un lieu historique qui appartient au Département et qui nous fait nous retrouver.

Dans nos collèges, de nombreux travaux de réhabilitation seront entrepris à Puget-Théniers, à Cannes, au Cannet, à Contes, à Mandelieu, à La Trinité, à Biot. Les voyages de la mémoire intégreront quant à eux pour la première fois des visites à Verdun et sur les plages du débarquement en Normandie.

Notre année 2023 sera donc encore bien remplie et riche de réalisations tangibles autour d'un cap clair : une croissance responsable qui préserve notre territoire et sa qualité de vie, tout en fortifiant sa compétitivité sous de nouvelles formes plus durables. Il n'en reste pas moins qu'un nouvel élan décentralisateur est à mes yeux vital pour que notre pays fonctionne mieux et agisse plus efficacement au service des Français. Les départements et collectivités de la solidarité ont toute leur place à prendre pour redonner de la cohésion au pays. Le débat a été engagé par les maires au moment de l'assemblée des maires de France. Des sujets très prégnants ont été évoqués de la part des départements, principaux financeurs des SDIS, confrontés à des risques de plus en plus violents : sécheresse, incendie, manque d'eau. Ils sont les premiers à s'interroger sur notre rapport à la nature et à imaginer des politiques environnementales tangibles et pragmatiques. Comme nous l'avons fait face au Covid ou à la tempête Alex, notre collectivité joue un rôle d'amortisseur social, comme face à des crises qui se succèdent, dont celle du pouvoir d'achat aujourd'hui. Les Départements s'inscrivent à la fois dans le temps court et dans le temps long. Ils sont les mécanos de l'urgence et des défricheurs de l'avenir.

Mais pour mener à bien notre engagement de solidarité, nous avons besoin que l'Etat nous fasse confiance, qu'il nous considère comme des partenaires et qu'il nous soutienne particulièrement, luttant contre lui lui-même et contre un réflexe particulièrement jacobin si tenace qu'il en est devenu pavlovien. A l'aube d'un hiver qui s'annonce rude, nous devons obtenir davantage de moyens pour agir, sans avoir l'impression d'être sans arrêt en liberté conditionnelle, le dispositif de Cahors en est l'exemple. Il en va de l'avenir de notre démocratie, à l'heure où nombre de nos concitoyens sont de plus en plus désabusés et divisés. Penser global et agir local : cette formule, qui n'est pas nouvelle, de l'agronome René DUBOS lors du premier Sommet de la Terre, il y a tout juste 50 ans, en 1972 à Stockholm, est plus d'actualité que jamais. L'Etat a la vision stratégique. Aux collectivités locales l'action immédiate. La subsidiarité est source de responsabilité qui est elle-même une garantie d'efficacité. Aux côtés des communes, les Départements sont les acteurs de proximité dont notre pays a besoin. Encore faut-il leur donner les moyens d'agir pour mener à bien toutes les missions pour

lesquelles l'Etat se repose sur eux. En d'autres termes, celui qui paie décide et celui qui commande paie. La volonté affichée de coconstruire un agenda territorial est un signe positif envoyé par le gouvernement. Il faut aller au bout et la déconcentration annoncée, qui laisse pour l'heure nos collectivités sous surveillance renforcée, doit se muer en véritable décentralisation, prérogatives et moyens financiers ajustés à la clé.

Je vous remercie de votre attention.

M. SEGURA.

M. SEGURA. - M. le Président, mes chers collègues, naturellement, nous nous associons évidemment à l'hommage à Roger DUHALDE.

Permettez-moi d'y associer également Jean-François FIORINA, qui a été Directeur général de l'IPAG, disparu le 16 novembre dernier. C'était une personnalité respectée de l'enseignement supérieur. J'ajoute également une pensée malheureusement pour Gérard PERUGINI, ancien Président du tribunal de commerce d'Antibes, qui s'est éteint à la suite d'une longue maladie le 17 novembre. Nos plus sincères condoléances vont à leurs familles.

Ensemble, nous avons commémoré le 29 octobre l'attentat de la Basilique Notre-Dame de Nice ainsi que les attentats de Paris du 13 novembre. Je souhaite donc avoir une pensée pour toutes les victimes du terrorisme islamiste. Face à la menace terroriste, nous savons pouvoir compter sur nos forces de l'ordre et de secours. Nous adressons une nouvelle fois nos remerciements et notre reconnaissance à ces femmes et à ces hommes qui servent la France sans réserve.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je souhaite dénoncer cette cyberattaque informatique indigne dont a fait l'objet notre Conseil départemental. Au nom de notre groupe, je remercie les services et les agents mobilisés pour rétablir les systèmes dans les meilleures conditions et protéger l'accès à nos fichiers.

Concernant notre ordre du jour, nous allons notamment procéder au débat d'orientations budgétaires 2023. J'y reviendrai évidemment plus en détail lors de l'examen du rapport n°1. Ces orientations budgétaires vont être fixées dans un contexte difficile et contraint. Nous le savons. Notre pays traverse une crise qui remet en cause nos certitudes. Nous le savons aussi. Devant les multiples crises, je voudrais rappeler la parfaite solidarité qui nous unit ici, malgré les nuances qui peuvent exister.

Les Maralpins savent faire preuve de résistance et de résilience. Nos mairies et nos collectivités territoriales sont toujours mobilisées pour répondre aux situations les plus improbables. Au cours de ce débat, nous allons donc fixer les priorités du Conseil départemental pour continuer l'action que nous menons pour nos concitoyens, notamment en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité, de l'éducation, des infrastructures départementales, de l'accélération de la transition écologique et numérique et enfin, en faveur de l'aménagement du territoire pour accompagner les projets communaux et intercommunaux via notamment les contrats Horizon. En tant que maires, et c'est bien normal, nous avons de nombreux projets de réalisations dans nos communes. Toujours soucieux de permettre aux Maralpins de voir leur cadre de vie s'améliorer, le Département doit apporter sa solidarité aux projets locaux des maires de notre territoire.

Le débat d'orientations budgétaires est aussi le moment de faire le point sur les choix stratégiques passés ou à venir de notre collectivité. Nous ne pouvons pas ignorer la récente décision de justice concernant le Théâtre national de Nice. Le 17 décembre 2021, vous aviez voté, sur la proposition du Président de la commission des finances Eric CIOTTI, une subvention de 10 000 € à l'association lyonnaise de défense de la Promenade des Arts dont l'objectif, je le rappelle, est de combattre un des projets majeurs du Maire de Nice Christian ESTROSI, c'est-à-dire l'extension de la Promenade du Paillon. Un an plus tard, le 17 novembre 2022, le tribunal judiciaire de Marseille a statué sur un recours de Mme BAYARD, membre fondateur de cette association et vient de la débouter de ses demandes en la condamnant à verser 3 000 € de dommages et intérêts à la Ville de Nice.

Cette somme de 3 000 €, ce sont 3 000 € enfin rendus aux contribuables niçois. Elle redevient de l'argent public et pourra être réellement utilisée pour des missions d'intérêt général, ce qui aurait dû être le cas depuis toujours. Notre groupe avait dénoncé cette subvention, considérant que, pour la première fois dans l'histoire de notre institution, une subvention était octroyée à des fins politiciennes contre le projet d'une autre collectivité. Nous combattons l'idée que le Département puisse financer des associations avec l'argent public pour s'opposer aux projets des maires, validés par les concitoyens. Mais surtout, nous souhaitons attirer l'attention de chacun sur le contenu de cette décision de justice. Elle est sans appel, il suffit de la lire, et permettez-moi de la citer : *« Oui la ville de Nice est confrontée au changement climatique et à la nécessité de s'adapter en aménageant les espaces publics. Oui le projet de végétaliser la ville de Nice répond à un outil d'intérêt général. Oui les propositions alternatives visant à éviter la démolition de l'immeuble ne répondent pas aux objectifs recherchés. Enfin, oui, la destruction doit être considérée comme proportionnée au regard du but poursuivi »*.

Nous vous demandons solennellement de respecter la décision de justice, et surtout d'en tirer toutes les conséquences. Vous avez persisté à croire que cette subvention était nécessaire, mais la justice a donné tort à Mme BAYARD et, par ricochet, elle vous a aussi donné tort. Nous considérons que cet argent du contribuable maralpin a été mal employé. Nous vous demandons solennellement d'exiger son remboursement. Il serait préférable que cette somme de 10 000 € profite plutôt à une association maralpine, et non lyonnaise, qui défend l'environnement.

Après cette décision de justice, rien ne s'oppose désormais à la pleine application du contrat Horizon 2026 entre le Département et Nice, notamment sur le volet concernant le soutien au prolongement de la Coulée Verte. M. le Président, ce contrat avait été négocié et signé par vous. Vous n'avez pas souhaité l'exécuter. Nous croyons à la parole donnée. Nous connaissons votre sens de l'intérêt général, de l'écoute, des responsabilités et du respect que vous portez aux maires. Nous voulons croire en votre sens de l'équité et de la justice. Nous vous demandons donc d'appliquer ce contrat, comme il avait été initialement rédigé. Respecter le contrat initialement voté, c'est respecter la décision de justice qui reconnaît l'intérêt général du projet du maire de Nice.

Par ailleurs, ce débat d'orientations budgétaires est aussi l'occasion pour nous d'être une nouvelle fois au rendez-vous de la solidarité. La solidarité humaine, c'est ce qui guide nos prises de positions envers les peuples ukrainiens et arméniens. Ainsi, dans le cadre de l'article 43 du règlement intérieur du Conseil départemental, nous souhaitons, avec notre groupe, faire un vœu pour que notre Département réaffirme publiquement son soutien à l'Arménie. Il y a tellement de sujets qui méritent notre attention : je pense notamment à ce qui se passe en Iran, avec ces femmes courageuses qui résistent et que nous soutenons. Je pense bien évidemment à l'Ukraine qui résiste héroïquement et qui a eu une séquence particulière au moment de l'AMF. Alors pourquoi un vœu pour soutenir l'Arménie ?

Tout d'abord, il y a des liens historiques et culturels qui unissent la France et l'Arménie, notamment suite à l'accueil en France et sur notre territoire de rescapés du génocide arménien de 1915. Enfin, il y a l'actualité : depuis octobre 2022, la guerre entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan connaît un regain de tensions et d'affrontements meurtriers. Comme chacun le sait, l'Azerbaïdjan agit bien évidemment avec le soutien technique, diplomatique, militaire et politique de la Turquie. Le 15 novembre 2022, notre Sénat a adopté la proposition de résolution visant à appliquer des sanctions à l'encontre de l'Azerbaïdjan et à exiger son retrait immédiat du territoire arménien.

Il nous paraissait essentiel de réaffirmer officiellement aussi un soutien au peuple arménien et de rappeler notre attachement aux idéaux de démocratie et de liberté. M. le Président, avec votre accord, notre collègue Mme KHALDI-BOUOUGHROUM présentera ce vœu qui, je l'espère, emportera l'adhésion de tous.

Pour conclure, 2023 doit être l'année d'un nouvel espoir. Ces orientations budgétaires semblent aller dans le bon sens. Notre territoire dispose d'incroyables atouts pour réussir. Mais c'est la volonté de jouer collectif qui va nous permettre d'être performants. Pour les Maralpains, nous devons poursuivre notre travail sans relâche. Et permettez-moi une note d'humour, je souhaite bonne chance à notre équipe de France au Qatar.

Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous remercie pour cette vision et cet appel à un jeu collectif et à une cohésion sur notre collectivité qui peut nous faire nous retrouver sur un certain nombre de sujets. C'est quelque chose qui me convient parfaitement.

Sur tout ce que vous avez pu relater dans votre intervention, le montant versé à l'association n'est pas pour nous un montant contestable. C'est une attribution d'une subvention à une association qui est connue et reconnue. C'est une aide qui a été attribuée en toute légalité et je ne vois pas en quoi nous pourrions redemander le versement de cette aide. Quant au jugement, je le respecte et j'en prends acte. Je ne suis pas en responsabilité de cette association.

Sur le contrat de la Coulée Verte, vous m'invitez à respecter scrupuleusement le contrat, et rien que le contrat. Je vous dis que tout le contrat a été respecté : pour toutes les demandes qui ont été faites pour nous inviter à participer à tel ou tel financement, tout a été respecté à ce jour. S'il y a un sujet qui pourrait concerner la Coulée Verte, et qui n'a pas été respecté alors qu'il est inscrit dans le contrat, je reste à votre disposition, et nous pourrions l'analyser ensemble.

Sur l'Arménie, bien évidemment, je vous invite à ne pas produire un soutien sur tous les sujets : notre collectivité à des sujets qui sont de compétence et d'ordre départemental. Cela ne nous empêche pas de nous saisir de sujets urgents, comme nous l'avons fait dans le passé et comme nous continuerons de le faire. Je vous invite simplement à vous inscrire dans l'urgence de l'actualité pour soutenir telle ou telle cause. Sur l'Arménie, nous sommes un certain nombre à soutenir la cause arménienne dans cette assemblée. D'autres causes méritent aujourd'hui notre attention, qu'il s'agisse des femmes iraniennes, du nucléaire qui nous occupe et nous préoccupe quant à ses fins guerrières, la guerre en Ukraine, etc. Il y a mille et un sujets qui pourraient nous amener à un vœu. Bien évidemment, nous examinerons le vœu présenté par Mme KHALDI-BOUOUGHROUM et je vous ferai des propositions pour qu'une réécriture de ce vœu puisse être votée par l'ensemble, de manière à ce qu'il convienne à tout le monde.

Voilà ce que je peux vous apporter comme réponses.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - M. le Président, mes chères et chers collègues, gérer l'abondance nécessite souvent beaucoup de clairvoyance, plus peut-être que pour gérer les pénuries. L'importance des choix politiques est donc encore plus fondamentale : où mettre l'argent ? Dans quoi investir ? C'est ce que j'ai ressenti très fortement après plusieurs lectures de la DMI et du débat d'orientations budgétaires pour 2023. Les chiffres m'ont donné le vertige : un budget qui dépassera 1,7 milliard d'euros ; 700 M€ de DMTO pour 2022, dont 100 M€ de plus que prévu.

En même temps que je lisais et relisais le DOB pour m'y retrouver dans le foisonnement d'actions et d'intentions, j'écoutais les conclusions de la COP27. Là, j'ai été saisie de découragement. Je n'attendais pas des miracles, loin de là, mais au moins l'expression d'une forte ambition internationale pour accélérer le processus de décarbonation et de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. C'est notre urgence. Ce ne fut pas pourtant le cas et pourtant, nous sommes déjà dans le mur. Cet été, nous avons avancé d'un cran dans les effets du dérèglement climatique et cela nous a concernés tous dans notre vie quotidienne, dans notre pays, dans notre département, dans nos communes. Les grands incendies, ce n'était pas aux États Unis ou en Australie, c'était en Gironde, c'était en Bretagne, c'était au pied du Massif central. La sécheresse qui se prolonge encore aujourd'hui et qui entraîne des pénuries d'eau, c'est ici et maintenant. Les événements climatiques exceptionnels qui se multiplient, le niveau de l'eau qui commence à monter sur nos rivages, une saison d'été qui dure d'avril à novembre avec des épisodes de canicule, etc...

Comme si cela ne suffisait pas, depuis février, la guerre que la Russie fait à l'Ukraine, au-delà des conséquences humaines et économiques désastreuses, a entraîné le monde entier dans une partie de poker énergétique que nous subissons de plein fouet. Les prix de toutes les énergies fossiles flambent et nous obligent à revoir complètement nos modes de fonctionnement, plus sobres, moins énergivores. Nous sommes dépendants et nous en avons pris conscience. Brutalement.

Je me suis dit : comment agir localement devant cette urgence absolue ? Je me suis dit alors, en découvrant que nous avons 100 M€ de plus que prévu au budget grâce aux DMTO, qu'au moins, au Département, nous avons financièrement les moyens d'investir de façon conséquente dans des actions durables pour à la fois réduire notre consommation et produire de l'énergie renouvelable. Mais vous avez prévu en fait de gérer cette manne inespérée des DMTO en « bon chef de famille » : faire un bas de laine de 80 M€ et un désendettement de 16 M€. S'il n'y avait eu l'urgence climatique, nous aurions salué là une gestion sage et prudente. Mais aujourd'hui, il nous semble que les besoins sont autres. Est-il judicieux de faire des réserves, un super bas de laine, lorsque l'inflation grimpe ? Est-il judicieux de baisser la prévision des investissements par rapport à 2022 ? Alors que nous devons désormais viser un objectif prioritaire : c'est conquérir ou reconquérir notre autonomie énergétique.

Le coût de l'énergie représente maintenant 38 % des facteurs d'inflation. C'est très bien expliqué dans vos rapports. Pour réduire la consommation et nos émissions de gaz à effet de serre, en tant que Département, nous avons des cartes à jouer. Vous les jouez puisque vous prévoyez de nombreuses actions dans ce sens : soutenir les communes dans leurs projets d'énergie ou contre la sécheresse, apporter des aides aux particuliers, développer les mobilités douces, etc... Vous le faites dans le cadre

du GREEN Deal, et c'est évidemment indispensable. Vous votez l'appel à projets GREEN Deal de 3 M€. Vous avez créé la SEML Green Energy 06 pour développer des projets de transition énergétique et vous avez réalisé le projet de ferme photovoltaïque à Saint-Auban.

C'est bien mais ça ne suffira pas. Ce n'est plus à la hauteur des enjeux. Notre proposition est d'investir ces 80 M€ dans la rénovation thermique complète des collèges et d'engager un grand plan Climat collèges. Nous avons 73 établissements à gérer. De nombreux collèges datent de 30 ou 40 ans et sont de véritables passoires énergétiques. Vous avez prévu un programme de rénovation énergétique de 30 M€ sur 10 ans. Nous, nous vous proposons de faire un programme d'urgence de 80 M€ sur 5 ans. C'est le montant de votre bas de laine qui serait investi utilement sur 5 ans avec un retour sur investissement très rapide vu le prix aujourd'hui du KWh. Cela représenterait 16 M€ par an, soit 8 ou 10 collèges par an, entièrement isolés, avec de réelles économies financières et écologiques et plus de confort dans les classes pour les élèves, hiver comme été. Nous pensons en effet au froid mais, à partir du mois de mai, la température est parfois caniculaire dans les classes. L'isolation sert aussi à éviter cela.

Ce plan de rénovation pourrait être renforcé par un programme de production d'énergie avec des panneaux solaires ou photovoltaïques sur des toitures ou sur des ombrières dans les cours des collèges. Il faut écouter les gestionnaires et directions de collèges qui ont beaucoup d'idées et de propositions pour des solutions d'avenir et d'économie. Pour l'année 2023, vous avez prévu 2 M€ de plus pour aider les collèges à payer leur supplément de facture d'énergie. Nous avons estimé – à la louche car nous n'avons pas les éléments de diagnostic, nous souhaiterions d'ailleurs les avoir – à un minimum de 3 M€ par an la consommation actuellement de gaz pour le chauffage et l'eau chaude dans les établissements, en année normale. Cela va au moins doubler, ce qui représentera environ 6 M€ dépensés pour une performance de chauffage assez médiocre vue la faible isolation actuelle, et qui se répéteront chaque année. Autrement dit, de l'argent qui part en fumée. Il faut le faire certes mais il faut aussi faire autre chose.

Nous vous proposons donc de mettre en place dès 2023 et sans attendre, un plan Climat collèges d'isolation thermique de tous les collèges sur 5 ans, c'est-à-dire le plus vite possible, afin de réduire au maximum les dépenses d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du même coup. Nous vous proposons aussi de prévoir l'installation de panneaux solaires qui permettraient de produire l'énergie nécessaire au moins pour l'eau chaude. Les gestionnaires nous ont expliqué que l'eau chaude pour les cuisines représentaient une consommation colossale. Il faut en effet une température élevée pour éviter tous les risques en termes d'hygiène. Ce serait un grand pas vers l'indépendance énergétique qui pourrait nous permettre de faire face à d'autres coups durs puisque nous ne pouvons pas prévoir l'avenir.

Vous pourrez répondre que nous n'aurons pas assez d'artisans et de techniciens formés. C'est justement là tout l'enjeu de ce qu'on appelle aujourd'hui la transition énergétique : le besoin doit entraîner le développement d'entreprises locales et alors, nous entrons dans un cercle vertueux. Pour cela, il faudrait une coopération entre les collectivités territoriales, partager les initiatives avec la Région, compétente en matière d'économie et de formation, mais aussi avec tous les EPCI. Nous pensons en effet que les solutions durables à la crise seront locales.

Nous reviendrons sur d'autres éléments évoqués dans le débat d'orientations budgétaires au moment du budget, notamment sur les solidarités. Nous souhaitons tout de même souligner un point : je

constate avec une certaine déception M. le Président que vous avez perdu de vue l'objectif de 50 % de bio et local dans les assiettes des collégiens. C'était une belle perspective en termes de santé pour les enfants. Vous en revenez aux objectifs de la loi Egalim, soit 20 % de bio et local, peut-être un peu plus. Je tiens à dire ici que c'est pourtant un objectif qui reste tenable. J'espère que nous y reviendrons. Ainsi, le collège de Mouans-Sartoux réussit à offrir aux élèves une alimentation 100 % bio et autant que possible locale, sans dépasser le coût maximum imposé, grâce notamment à une lutte efficace contre le gaspillage alimentaire mais aussi aux efforts des équipes. Les enfants sont heureux de manger à la cantine et en redemandent.

Pour conclure, nous parlons ici de la qualité de vie et d'accueil de nos collégiens, ce qui nous paraît être une de nos missions importantes de notre collectivité. Pour le confort thermique, nous avons les moyens d'améliorer la situation. L'urgence ne doit plus attendre, il faut passer la vitesse supérieure. M. le Président, lors de la précédente assemblée, Mathieu PANCIATICI vous a fait part des propositions de notre groupe au sujet de la rénovation thermique des collèges. Vous lui avez répondu exactement ceci : *« Nous partageons parfaitement vos inquiétudes et votre vision du développement, tel que cela est écrit dans les rapports, et en même temps votre conclusion puisque nous débattons de cette réévaluation lors de notre prochaine assemblée de novembre sur le débat d'orientations budgétaires et sur la décision modificative qui permettra éventuellement de modifier les montants budgétaires. »* Nous avons cherché ce « éventuellement » mais nous ne l'avons pas trouvé. Nous aimerions que nous débattions de cette proposition ici, et nous avons l'espoir que vous engagerez cet investissement nécessaire pour un grand plan Climat collèges. Sachez que les collégiens sont demandeurs d'actions concrètes et d'installations solaires. Ils le disent dans les conseils d'administration. Nous pensons que ce serait un signal très fort donné à la jeunesse que de montrer que des actions concrètes et efficaces sont engagées pour le climat par leur Département. Vous avez employé précédemment une formule que j'ai retenue : *« préparer notre jeunesse aux défis du futur »*. Je reprends cette formule. Je pense que les collégiens, les parents d'élèves et ceux qui travaillent dans les collèges seraient vraiment heureux que nous fassions cet effort.

Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous remercie.

Vous savez combien les sujets que vous venez d'exprimer sont chers à mon cœur et combien ils s'inscrivent dans ce débat d'orientations budgétaires et dans nos prévisions budgétaires. Par ailleurs, nous devons aussi nous inscrire dans la durée. S'il y a un effet d'aubaine avec plus de 100 M€ de DMTO, il y a aussi une prévision de prudence que nous devons faire. Gouverner, c'est prévoir. En matière de DMTO, nous nous attendons malgré tout à une régression. Nous avons inscrit un chiffre de 650 M€, ce qui représente une baisse par rapport aux 700 M€ que nous aurons en 2022. Nous ne savons pas si la baisse ne sera pas plus importante.

Cela ne veut pas dire que nous ne nous engageons pas dans les plans pour lesquels une feuille de route vous a été remise pour 2022. Ces engagements perdurent et seront tenus. En ce qui concerne le bas de laine dont vous parlez, de 81 M€, nous pourrions ou non l'utiliser au gré de l'évolution des DMTO. Mais il n'en reste pas moins vrai que, lorsque vous nous invitez à un plan Collège, ce plan Collège a démarré avec la construction de collèges neufs et avec la réparation et la rénovation d'anciens collèges pour plus de 300 M€ sur la période. Dans ces 300 M€ sont prévus à ce jour 30 M€ pour le confort thermique. La réponse peut donc être apportée par ces 30 M€. Si cette masse financière

se révèle insuffisante et que nous avons besoin d'utiliser notre bas de laine, nous pourrions le faire en cours d'année pour réapprovisionner ce montant.

De la même manière, vous avez raison de signaler l'urgence climatique comme étant problématique sur le plan de la sécheresse et de l'eau. Les mesures que nous avons engagées au niveau de l'eau, avec plus de 10 M€ pour réparer les conduites fuyardes et faire une économie de 32 millions de mètres cubes, sont pour nous une urgence. Mais nous ne savons pas à quelle hauteur les communes qui peuvent avoir accès à ces aides vont nous solliciter, ni à quelle vitesse ces conduites fuyardes vont être réparées. Si ces 10 M€ sont insuffisants, nous les réabonderons en cours de mandat. Nous nous inscrivons donc dans un débat d'orientations budgétaires avec une prévision budgétaire qui se positionne dans la durée et qui prend vraiment à bras-le-corps un ensemble de problématiques que vous venez d'évoquer et que nous partageons.

Sur l'énergie, la SEML Green Energy 06 travaille sur le photovoltaïque. Je vous proposerai une mesure innovante qui a été mise en place en Alsace, c'est-à-dire des aides pour du photovoltaïque, non pas sur des champs ou des fermes photovoltaïques mais pour de l'installation de photovoltaïque sur des habitats ou des lieux déjà artificialisés, n'emportant donc pas une nouvelle artificialisation des terres. Nous allons donc agrémenter toutes ces aides et avancer.

Sur le bio local, vous mettez le doigt sur un sujet sur lequel nous avons envie de continuer ensemble en inscrivant cette ambition de 50 % de bio et local. Notre administration a pris acte de cette volonté, et c'est une absence d'écriture qui sera réparée rapidement.

Merci Mme GOURDON pour votre participation et vos remarques sur ces sujets qui me sont chers.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Nous insistons tout de même sur un point. Nous n'avons évidemment rien contre les économies puisqu'il est évidemment très important d'en avoir pour construire le futur. Mais là, nous sommes face à une nécessité. Plutôt que d'attendre de voir si nous en aurons besoin, il faudrait faire un plan plus urgent et plus drastique au lieu d'avoir 30 M€ sur 10 ans, et raccourcir le temps en augmentant l'enveloppe. Nous avons parlé de 80 M€ sur 5 ans mais ce pourrait être un peu moins, peu importe. Il faudrait en tous cas le prévoir d'entrée. Nous avons un plan de rénovation thermique des collèges mais nous pensons qu'il faudrait avoir plus largement un plan climat puisque cela entraînerait les collégiens et les équipes des collèges dans une véritable mobilisation, ce qui fonctionnerait, plutôt que d'avancer à la petite semaine. J'emploie des termes négatifs mais c'est un peu ce que je ressens. Si nous n'avons pas de réserve, nous ne pourrions pas faire autrement, mais nous avons justement cette réserve disponible. Elle est supérieure à ce que le décret nous demande. Ce n'est pas une histoire de cigale et de fourmi. C'est une histoire d'investissement, c'est local, c'est tout à fait vertueux et c'est ce qu'il faut faire maintenant. C'est un sujet qui est présent chaque jour dans les médias, c'est-à-dire l'urgence de la rénovation énergétique. C'est prioritaire et essentiel dans notre lutte contre le réchauffement.

De plus, et c'est la deuxième idée que je rappelle et que vous partagez tous ici, ces solutions seront locales. Il ne faut pas attendre qu'elles viennent d'ailleurs. Elles doivent être ici, dans nos communes, dans notre département, dans notre région, etc. Il faut que tout le monde s'en saisisse. Nous avons pour notre part l'opportunité d'avoir une facilité financière pour aller plus vite.

M. le Président. - J'ai bien entendu et je vous garantis, je vous en fais même la promesse, que nous ne serons pas limités sur le plan budgétaire. Nous réabonderons autant de fois que nécessaire et nous sommes même plus ambitieux que le plan Collège puisque nous allons sur de l'habitat individuel qui peut être regroupé en collectif. Nous étions il y a peu sur le quartier Comte de Falicon avec les résidents de ce quartier, avec Eric CIOTTI et d'autres conseillers départementaux, dont Bernard CHAIX si ma mémoire est bonne également. C'est un investissement qui est d'ores et déjà acquis. Nous n'avons donc pas attendu et, vous avez raison, il faut se saisir immédiatement de la rénovation énergétique. Nous ne serons donc pas à la traîne, et le bas de laine dont vous parlez n'est pas consigné ni enfermé. Si nécessaire, nous l'utiliserons au fur et à mesure du besoin sur les secteurs qui peuvent être prioritaires.

Mme ARINI.

Mme ARINI. - Concernant les collèges, parallèlement à la rénovation thermique des bâtiments qui a bien évidemment été entamée, nous commençons aussi à réaménager les cours des établissements avec des sols drainants et une végétalisation des espaces, en concertation avec les équipes de direction et avec les jeunes qui choisissent les aménagements. Ce sont aussi des opérations conjointes à la rénovation thermique et qui vont dans le sens de l'amélioration des conditions et de la lutte contre le réchauffement climatique.

M. le Président. - Je vous remercie Mme ARINI, Vice-présidente en charge des collèges. Je sais combien vous avez un œil vigilant sur ces sujets et combien vous êtes sensibilisée par notre politique environnementale du GREEN Deal. Je vous remercie de cette intervention.

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

M. CIOTTI. - Mes chers collègues, beaucoup a été dit sur les orientations budgétaires pour l'année 2023. Elles reposent, comme nous le verrons dans quelques instants, avec la décision modificative n°1, sur une gestion financière et budgétaire caractérisée par la rigueur et le maniement de l'argent public avec beaucoup de soin, de prudence et de sobriété. Nous sommes ici une collectivité où la sobriété budgétaire a toujours été de mise, avant que ce mot ne rentre dans le calendrier politique ou dans le langage de gestion. Oui, nous avons installé ici depuis des années cette sobriété budgétaire qui nous a permis d'absorber les chocs douloureux que nous avons subis, avec la crise sanitaire, avec la tempête Alex ou désormais avec les conséquences, non seulement consécutives mais en partie, de la guerre en Ukraine. Notre pays subit aujourd'hui un choc d'inflation qui frappe de plein fouet nos concitoyens, victimes d'une baisse inédite et violente de leur pouvoir d'achat. Nos collectivités ont à faire face à ces chocs.

Ce sera le cadre de ce budget 2023 que nous présenterons dans quelques semaines. Vous en avez rappelé les grandes orientations et les grands axes et je n'y reviendrai pas dans le détail mais, si nous pouvons le présenter de façon aussi ambitieuse et dynamique, c'est parce qu'il y a une situation budgétaire extrêmement saine qui fait partie de la politique que nous avons conduite ensemble depuis plusieurs années. Nous avons en effet entrepris de redresser les comptes de notre collectivité depuis 2009, avec une diminution importante de nos dépenses publiques par une réorganisation de nos services où nous avons redéployé les agents vers les missions les plus prioritaires mais avec, globalement sur la période, une baisse très importante des effectifs qui a conduit à une stabilité des dépenses de fonctionnement et à une baisse, malgré les pressions que nous avons subies par ailleurs

et les désengagements que nous avons connus de la part de l'Etat. Cette baisse des dépenses publiques a permis un désendettement puissant, avec 116 M€ avant 2020. Cela nous a aussi conduits – et c'est une fierté pour notre majorité que nous devons en permanence rappeler tant elle est exemplaire et devrait faire école, pour l'Etat ou pour d'autres départements – à la baisse de la fiscalité et de la taxe foncière pour les deux derniers exercices où nous avons disposé de cette taxe foncière, c'est-à-dire en 2020 et 2021 : 15 % de baisse de la taxe foncière. Mme HIDALGO vient de l'augmenter de 52 %... Pour notre part, nous avons été la seule collectivité départementale de France à conduire cette baisse inédite et je veux le souligner. Cette situation nous a permis d'absorber les chocs que j'ai rappelés à l'instant.

Nous engageons ces orientations pour 2023 avec ce contexte incertain et inflationniste extrêmement inquiétant et préoccupant. L'inflation est aujourd'hui de 7 % et elle semble s'accélérer. L'augmentation des denrées alimentaires ne cesse de progresser chaque mois : 9%. Les questions liées à l'énergie sont également importantes et ont des conséquences pour notre collectivité ainsi que pour nos établissements et nos collègues. Pour la fin de l'exercice 2022, les conséquences de l'inflation sur le Département des Alpes-Maritimes peuvent se chiffrer à environ 7 M€, et devraient passer à 12 ou 13 M€ l'année prochaine. Nous aurons à faire face à ce choc d'inflation et aux surcoûts liés à l'inflation, ce qui est estimé à 15,7 M€. Ce sera donc un choc puissant et important. Nous aurons aussi une hausse des matières premières.

Nous avons voulu que nos concitoyens ne subissent pas, que ce soit pour les enfants, pour les aînés ou pour les personnes en situation de handicap dans les établissements médicosociaux, les conséquences sur les prix de journée ou sur les prix des repas de l'augmentation de l'inflation. Nous aurions pu très bien estimer qu'il pouvait y avoir une évolution des tarifs des cantines. Mais nous avons voulu une stabilité et c'est un soutien puissant au pouvoir d'achat des parents des 50 000 collégiens. Nous apportons un soutien complémentaire aux collèges de 2 M€ et de presque 3 M€ pour les établissements médicosociaux. Nous abondons aussi le budget du SDIS de 4 M€ puisque le SDIS subit également les conséquences de ces augmentations, et notamment du coût de l'énergie, ce qui soulagera les communes. Nous jouons donc le rôle d'amortisseur des chocs pour nos concitoyens, comme nous l'avons fait pour les collectivités.

Je veux dire aussi que ces orientations budgétaires seront marquées par des décisions prises par le gouvernement, notamment dans le cadre du Ségur de la santé, dont d'ailleurs je ne conteste pas les ambitions ni les objectifs, même si je les trouve très partiels et très insuffisants. Ces ambitions ne relèvent finalement que d'une augmentation salariale, opportune au demeurant mais nécessairement insuffisante par rapport à la crise que traversent nos systèmes de santé. Nous avons à prendre en compte l'augmentation des dépenses induites par le Ségur, la revalorisation des personnels qui travaillent dans les établissements de santé mais également la prise en charge des agents du Département qui travaillent dans le médicosocial. C'est une revalorisation de 183 € nets mensuels et jusqu'à 517 € pour les médecins de certains services départementaux, notamment dans nos PMI. Cela aura un coût de 2,6 M€ pour les agents du Département, et un coût de 9 M€, que nous compenserons aussi, pour les établissements et pour les services de soins à domicile. Nous ne faisons donc pas porter sur les établissements la charge de cette revalorisation des personnels, ce qui limite l'augmentation du prix de journée qui sans cela aurait été insupportable pour les résidents dans les EHPAD.

Nous travaillons activement également, et nous ferons des propositions dans le budget, sur l'augmentation du point GIR qui sera au rendez-vous du budget 2023 pour la solidarité vis-à-vis de

nos aînés et de la prise en charge notamment de l'allocation personnalisée d'autonomie. C'est une grande politique pour nos aînés, avec les difficultés liées à l'augmentation des problématiques de dépendance. L'amélioration de l'espérance de vie est un indicateur extrêmement positif et signe de progrès, même si elle a été ralentie hélas avec la crise sanitaire et les drames liés au Covid, et nous avons aujourd'hui une grande politique pour nos aînés. Nous sommes en pointe sur ce sujet et nous allons encore progresser dans ce budget.

Pour le reste, nous avons des droits de mutation qui sont aujourd'hui à un niveau très dynamique. Mais il y a une incertitude et une volatilité prévisibles pour 2023, et nous prenons une hypothèse prudente avec une diminution de 50 M€ des droits de mutation par rapport à 2022. C'est un signe important. Nous pourrions à la fois abonder le fonds de péréquation puisque nous aurons plus de recettes mais également plus de dépenses liées à la péréquation. Je rappellerai aussi que, dans ces dépenses et dans quelque part ce manque de recettes de l'Etat, depuis dix ans, si nos droits de mutation ont doublé, la dotation globale de fonctionnement a été diminuée de 100 M€ par an, soit 1 milliard d'euros de manque à gagner pour le Département des Alpes-Maritimes. Je le dis sous le contrôle du président de l'Association des maires de France (AMF) qui a à gérer la même situation pour les communes de France. Je le félicite d'ailleurs pour la force de son intervention hier au congrès de l'AMF et pour la qualité de la défense qu'il porte globalement aux collectivités. C'est en effet la voix de David LISNARD que l'on entend le plus pour représenter toutes les collectivités dans leurs différences. Nous avons le privilège d'avoir cette voix forte de David LISNARD qui siège aussi dans notre collectivité.

Concernant les orientations, vous en avez parlé M. le Président, je n'y reviendrai pas. Nous avons de grandes ambitions environnementales. Nous pouvons toujours aller plus loin, Mme GOURDON, et nous y réfléchissons en fonction des moyens qui seront disponibles mais nous ne pouvons pas dépenser ce que nous n'avons pas. L'ambition environnementale est, quoi qu'il en soit, puissante. Je veux souligner aussi l'ambition sur la sécurité, avec 84 M€ pour nos pompiers qui sont au cœur de nos priorités d'action d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Nous leur sommes reconnaissants pour leur action.

Je veux également souligner notre engagement pour la santé. Nous allons acheter en cette fin d'exercice le bâtiment qui accueillera à Nice l'Institut Axel Khan, qui est une première dans la synergie des moyens de lutte contre le cancer, associant le centre Antoine Lacassagne, la Ligue contre le cancer et le Département. Nous avons toujours été une collectivité pilote. Je pense même que notre action en matière de santé est inédite en France à travers nos appels à projets. Là, nous allons faire de l'Institut Axel Khan un lieu de référence inédit en France.

Nous continuerons aussi de soutenir l'activité économique avec notre engagement pour le Comité régional du tourisme (CRT) que certains s'évertuent à vouloir détruire avec violence, avec des contentieux, et en coupant toute aide venant notamment de la Région pour le CRT Côte d'Azur sans la moindre compensation, contrairement à ce qui était indiqué, pour le tourisme azuréen. C'est frapper le tourisme azuréen. Heureusement, il n'a pas besoin de ces subsides puisqu'il est dynamique et qu'il repose sur la force de nos territoires, la qualité de nos paysages et la puissance de notre politique culturelle. Je salue donc l'action du CRT qui fêtera ses 70 ans dans quelques jours. Le CRT est toujours là, malgré tous ceux qui ont voulu le faire disparaître. Il le sera plus que jamais grâce au Département des Alpes-Maritimes. C'est une force importante.

Voilà M. le Président ce que je souhaitais indiquer sur ces orientations budgétaires. Un mot aussi sur notre ambition culturelle qui est extrêmement forte et puissante. Elle le sera aussi en 2023 puisque la culture est un élément majeur de l'attractivité des territoires. Je ne peux pas ne pas relever ce que disait M. SEGURA il y a quelques instants. La destruction du seul Théâtre national dont nous disposons dans les Alpes-Maritimes et de sa salle centrale est un drame culturel. C'est une tragédie culturelle. Je le répète aujourd'hui. Je soutiendrai toujours ceux qui s'opposent à la destruction de ce théâtre. Il y a des contentieux en cours. Au-delà de ces contentieux, c'est la question d'un choix politique. Détruire un théâtre est un drame absolu. Je note la concomitance du calendrier avec l'annonce qui est intervenue cette semaine. Je suis intervenu mardi à l'Assemblée nationale pour saisir la ministre de la Culture qui avait accordé son autorisation dans les conditions politiques que nous connaissons sous trois réserves, avec le fait qu'il y ait notamment trois salles avant la fin de l'année 2022. Ces conditions ne sont plus réunies, avec l'abandon de la salle Iconic. On s'aperçoit que cette annonce était une supercherie. Nous avons découvert la photo de cette salle qui naturellement ne pouvait en rien accueillir une salle de théâtre de 400 places. C'est pourtant sur ces bases falsifiées et erronées que la décision de la ministre de la Culture a été prise. Comme je l'ai fait cette semaine dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, je demande donc solennellement que cette décision soit revue, d'autant que la grande salle, qui devrait voir peut-être un jour naissance dans le Palais des expositions actuel, me semble à bien des égards très largement compromise si l'on en croit les discussions que certains hauts collaborateurs de la mairie ont eues avec des maires disant que ce projet était financièrement intenable et techniquement irréalisable puisqu'il faudrait détruire complètement la structure du Palais des expositions. On a donc détruit une salle sans qu'il y ait une salle de substitution. C'est un drame culturel. La Côte d'Azur, c'est la culture. Priver la Ville de Nice, la capitale des Alpes-Maritimes, d'une salle de théâtre, c'est aujourd'hui une faute, une erreur. Ce n'est pas un chapiteau placé sur un parking dans la Plaine du Var qui compensera cette absence de salle. De même, nous avons tenu dans le Palais Acropolis vendredi dernier ces remarquables journées seniors, en accueillant plus de 7 000 de nos aînés dans le département des Alpes-Maritimes, et notamment dans l'amphithéâtre Appolon, extraordinaire d'acoustique, qui reste à la pointe du progrès. Détruire une salle de cette capacité, qui est aussi une salle culturelle qui accueille « C'est pas classique », et qui est un outil économique majeur pour le département des Alpes-Maritimes, pour nos congrès, pour le tourisme d'affaires, est là aussi une faute très lourde. Nous avons le devoir de le dire, de le dénoncer et de ne pas nous associer à ces destructions qui mettent en péril une part de ce que nous sommes, de notre identité et de notre économie.

Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous remercie M. le Président de la commission des finances.

Mme RAMOS-MAZZUCCO.

Mme RAMOS-MAZZUCCO. - Je souhaitais très simplement et très rapidement apporter quelques informations complémentaires à celles qu'a données précédemment notre président de groupe, et surtout donner aussi une nouvelle perspective dans cette enceinte sur ce magnifique projet dont nous débattons aujourd'hui et que l'on se plaît hélas à caricaturer et à dénigrer sous son angle culturel. J'y reviendrai. Je voudrais vous inviter à y réfléchir et, si possible, sans polémique.

Que signifie réellement le jugement dont Joseph SEGURA nous a parlé tout à l'heure ? Tout simplement que le projet pour la promenade du Paillon saison 2 démontre la prise en compte de

plusieurs éléments dont la nécessité d'accélérer la transition écologique, qui est un thème cher à tous dans ce Conseil départemental et auquel ce projet participe clairement. En 2008, il était question pour la Ville de Nice d'incarner l'idée de Nice Ville verte de la Méditerranée. En 2022, avec l'UNESCO, on parle désormais de Nice Ville jardin, un des attributs du classement de Nice au patrimoine mondial. Ici nous allons livrer pas moins de 9 ha de parcs au cœur de Nice. Le projet répond là aussi clairement à cette caractéristique de la ville soulignée par l'UNESCO.

La qualité de ce projet urbain – et là je ne fais que rappeler les propos de l'architecte des Bâtiments de France – permet la réouverture d'une communication de la ville ancienne et de la ville plus moderne. Il offre des perspectives nouvelles et surtout des perméabilités et des liaisons restaurées entre les quartiers. C'est un élément fort de ce projet. Le fait qu'il s'agisse avant tout d'un projet de proximité est également important. Si nous avons lancé la saison 2, c'est bien en raison du succès de la première partie de la Coulée Verte. C'est la preuve que ce n'est pas une folie, ni une gabegie. Les Niçois l'utilisent chaque jour, et par milliers. C'est du reste aussi pour cette raison que le tribunal – comme les Niçois qui ont participé à une concertation et qui ont voté favorablement sur ce projet – lui reconnaît bien son caractère d'intérêt général.

Aujourd'hui, au lieu de rester dans la posture, je voulais simplement, en complément des propos tenus par Joseph SEGURA, adresser un grand bravo à tous ceux qui croient à l'intérêt de livrer 9 ha de verdure au cœur de Nice, un grand merci aux architectes de renom qui ont participé et qui ont été retenus pour cette opération, ainsi qu'aux services municipaux et métropolitains qui ne sont pas fous, qui ont instruit les choses de manière très détaillée et très attentive, et qui travaillent chaque jour à nos côtés.

En résumé, je suis fier de porter ce projet, dans le cadre de mes délégations municipales aux côtés de Christian ESTROSI, et je regrette que certains membres du Conseil départemental s'immiscent dans les affaires d'une autre collectivité. Ce n'est pas la tradition, donc nous le notons. Concernant les lieux de substitution, je rassure M. CIOTTI. Dans les échanges que nous avons eus avec le ministère de la Culture, il y avait bien trois sites : le théâtre des Franciscains, qui a été livré ; la Cuisine, ce que vous appelez par un « hangar » mais ce qui n'est pas un hangar, c'est bien plus que ça, de la bouche même de la directrice du Théâtre national de Nice Mme MAYETTE, qui je crois fait autorité en la matière, première femme à avoir quand même dirigé la Comédie française, grande professionnelle, je ne pense pas qu'elle soit à mettre en doute dans ses compétences pour gérer un théâtre ; le Palais des Arts et de la Culture, et en dehors des ragots dont vous venez de faire état, rien ne permet de considérer que cette salle de 800 places ne se construira pas.

Voilà ce que je voulais dire aujourd'hui M. le Président en complément des propos de M. SEGURA.

M. le Président. - J'ai bien entendu vos propos sur ces points.

Sur l'immixtion du Conseil départemental dans ces grands projets niçois, c'est toujours un intérêt départemental pour ce qui se passe à Nice, le maire de Nice lui-même disant qu'un certain nombre des infrastructures servent à tous les Maralpins et il a raison. Au-delà de cette affaire, lorsque nous parlons d'Acropolis, je me rappelle des débats et des financements obtenus à l'époque par Jacques MEDECIN de la part du Conseil général sur le Théâtre national de Nice. Il y a donc quand même un intérêt départemental à regarder de près tous les grands projets structurants de Nice et à avoir un avis, notamment de la part des conseillers départementaux qui siègent à Nice. Vous invitez à un débat

serein et je vous en remercie. C'est une bonne chose que de débattre argument contre argument. J'entends surtout que vous avez débattu les 9 ha de la Coulée Verte. Personne ne peut contester le verdissement de la ville mais la disparition regrettée par le président de la commission des finances, du Théâtre national de Nice et de la salle Apollon présente pour le moins une interrogation. Nous en débattons sereinement, y compris sous l'angle des impacts économiques car, si le verdissement de la Coulée Verte amènera un confort de vie, la suppression du Théâtre national de Nice et d'Acropolis va faire un appel d'air économique sur lequel nous devons tous avoir un œil vigilant.

M. SEGURA.

M. SEGURA. - Je vous remercie de ces propos apaisants, M. le Président, par rapport à la portée des propos du Président de la commission des finances M. CIOTTI. Je comprends son combat puisqu'il le mène depuis maintenant plusieurs années, sur la situation culturelle et les projets du Président de la Métropole Christian ESTROSI. Je souhaite simplement dire au Président de la commission des finances que nous avons quand même aujourd'hui une personnalité reconnue, Mme MAYETTE, et M. CIOTTI, vous pouvez reconnaître en elle cette professionnelle. Au-delà de vos propos politiques, elle indique : *« le projet de renouveau initié par la Ville de Nice est un projet fort et les récentes polémiques n'arriveront pas à le déstabiliser »*. Elle a écrit également, ce que je tiens ici à votre disposition : *« Le Théâtre national de Nice porte un projet fort. Et si de récentes polémiques cherchent à le déstabiliser, elles semblent ne connaître ni son fonctionnement, ni sa programmation. »*. Le projet proposé est donc un projet important pour la Ville de Nice, avec l'assentiment et l'accompagnement de Muriel MAYETTE. C'est une personnalité reconnue, c'est indiscutable. En revanche, j'ai une question : puisque M. CIOTTI remet en cause cette situation, est-ce que cela signifie que la subvention dans le cadre du contrat Horizon pour la prolongation de la Coulée ne sera pas respectée ? Pour rappel, ce contrat Horizon prévoit la prolongation de la Coulée Verte, la démolition et la promenade du Paillon.

M. le Président. - Nous ne savons pas de quoi il s'agit M. SEGURA. Il y a une étude que vous avez appelée. Dès que nous aurons le dossier, nous l'étudierons. Aujourd'hui, nous n'avons pas de dossier en notre possession dans les services du Département. Nous n'avons pas de demande pour respecter cette contractualisation.

M. SEGURA. - Il n'y a pas de demande de la part de la Métropole pour respecter cette contractualisation ?

M. le Président. - Non. Nous avons acté le financement dans le contrat, nous avons acté la contractualisation mais nous n'avons pas de dossier et nous n'avons pas pu donner un avis sur le dossier. Le dossier n'a pas été instruit.

M. SEGURA. - Très bien. Nous en prenons acte, merci.

M. le Président. - M. VEROLA.

M. VEROLA. - Je ne vais pas m'immiscer dans les affaires de Nice puisque, au moment où nous avons voté le projet Iconic, j'étais dans le jury, avec Mme GILLETTA et M. MARTIN. Il n'est pas là, il aurait peut-être pu me contredire mais je ne le pense pas. Jamais il n'avait été question d'une salle de 600 places lorsque nous avons fait le jury pour Iconic. Jamais il n'avait été fait état d'une

salle de 600 places pour des spectacles. C'est sorti l'année dernière comme remplacement. Puis la salle de 600 places est passée à 480, puis à 385, comme on le voit dans le journal, parce qu'il fallait faire une scène, et que finalement c'est abandonné.

Mme MAYETTE a vanté, dans un premier temps, quand elle est arrivée, le Théâtre de Nice, le lieu, etc. Et d'ailleurs, à son arrivée, elle avait rencontré Éric CIOTTI et nous avons augmenté il y a 3 ans la subvention au Théâtre de Nice de 20 %. Cette subvention était passée de 500 000 € à 600 000 € et nous l'avons maintenue encore cette année pour le programme. Concernant la salle Iconic, si nous regardons ce qu'il y avait dans le programme du Théâtre de Nice, il y avait beaucoup de magie. La magie a eu gain de cause puisque le Théâtre Iconic a disparu. Quant à la Cuisine, c'est une structure que Madame MAYETTE avait mise à la Comédie française, pendant les travaux de celle-ci, dans le Palais Royal. Cela n'a pas du tout fonctionné. Ce n'est pas moi qui le dis mais Denis PODALYDES que nous avons reçu cette année pour le Festival des Mots. Il nous a dit que cette structure n'avait pas fonctionné et qu'elle était partie en Suisse.

Quant au verdissement, lorsque nous avons fait une réunion avec les personnes qui n'étaient pas d'accord pour la destruction du Théâtre, certains, plus qualifiés que moi sur ce sujet, ont proposé du verdissement sur l'avenue Galliéni et sur l'avenue Lyautey, qui pourrait très bien agrémenter la continuité de la Coulée Verte sans tout détruire. Et pour avoir reçu, depuis maintenant plus d'un an que j'ai cette délégation, pratiquement toutes les associations culturelles de la Ville de Nice, je n'en ai pas vu une seule qui cautionne la destruction du théâtre. Pas une seule. Cette année, nous avons fêté les 100 ans du Cercle de Molière – qu'entre parenthèses la Ville a laissé tomber pour l'organisation de cette manifestation, c'est nous qui les avons aidés – et il fallait entendre les personnes dans la salle. Patrick MOTTARD pourrait vous le confirmer, je n'invente rien. Personne n'approuve la destruction du théâtre pour une simple nécessité culturelle. On n'a jamais vu ça. Acropolis, c'est encore autre chose et je laisse les acteurs économiques en parler mais, pour la culture, personne n'approuve la destruction d'un théâtre qui n'est pas remplacé. Il n'est pas remplacé. Quant au programme de Mme MAYETTE, ce n'est que la moitié puisqu'il n'y a plus Iconic. Il ne faut donc quand même pas raconter n'importe quoi.

M. le Président. - Je vous remercie pour la sérénité de ce débat et la tonalité des arguments et contre-arguments qui sont échangés et qui permettent d'enrichir le débat.

Mme RAMOS-MAZZUCCO.

Mme RAMOS-MAZZUCCO. - Juste un complément. Asséner et répéter des choses, ce n'est pas forcément produire de la vérité. Je pense que nous ne croisons pas forcément les mêmes acteurs. Je suis très souvent sur le terrain, aux côtés de Patrick MOTTARD, et il n'y a pas du tout cette hégémonie dans la vision des associations culturelles. C'est aussi un argument. Concernant le verdissement, il ne peut pas être mis en cause. Vous parliez de verdir les rues adjacentes. C'est précisément le projet puisque le parc sortira de sa stricte emprise. Il n'est pas du tout le reflet de la première partie de la promenade du Paillon. Il sublimerait les rues adjacentes et s'externaliserait. Par ailleurs, il y a eu un concours, avec des architectes et des propositions ont été retenues, avec de très beaux visuels que je vous engage à découvrir à la Maison des projets. C'est donc un peu simpliste.

Concernant les lieux de substitution, il y en avait trois, et nous sommes en train de les réaliser un par un. Iconic est venu en plus et c'est le porteur de projet, c'est-à-dire la Compagnie de Phalsbourg qui

nous a proposé éventuellement la mise à disposition de cette salle. Chemin faisant, et études rendues, il s'est avéré que la scénographie n'était pas adaptée et Mme MAYETTE a préféré privilégier ce qu'elle appelle le théâtre hors les murs. Encore une fois, je pense qu'elle est plus compétente que vous pour juger de l'opportunité de l'endroit où se déroulent les mises en scène, compte tenu du palmarès impressionnant qu'elle a dans ce domaine. Elle a privilégié d'autres pistes, dont les Arènes de Cimiez dont nous avons parlé cette semaine. Je vais en rester là puisqu'il n'est pas la peine d'alourdir le débat mais c'est en effet arguments contre arguments.

M. le Président. - Merci de ces éléments.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - J'ai juste une remarque concernant une expression qu'a employée M. le Président de la commission des finances à propos de ce que nous avons proposé. Vous avez indiqué M. CIOTTI : « *on ne dépense pas de l'argent que l'on n'a pas* ». Ce n'est pas du tout l'objet de notre proposition. Notre proposition est, je le répète, d'utiliser cette somme de 80 M€ que vous avez mise en réserve dans ce que j'appelle le « bas de laine ». Ce sont 80 M€ rien que sur les années 2021 et 2022 cumulées. Ce n'est même pas sur les prévisions. Comme je le dirai tout à l'heure, pour cette mise en réserve, vous vous appuyez sur un décret qui vous permet de le faire mais il y a une limite. On ne doit pas dépasser un certain pourcentage. Je voulais en tout cas juste dire que nous ne parlions pas de l'argent que nous n'avons pas.

M. le Président. - Nous sommes en phase sur ce sujet mais le président de la commission des finances a quand même expliqué dans son préambule les inquiétudes qui sont les nôtres par rapport à l'évolution des DMTO, à l'inflation, etc.

Mme GOURDON. - Nous nous sommes compris mais nous avons pour notre part la considération d'une urgence importante. Ce que nous proposons, c'est pour ne plus envoyer chaque année 6 ou 7 millions dans l'atmosphère, grâce à un travail sur l'isolation thermique.

M. le Président. - M. le Président de la commission des finances.

M. CIOTTI. - Pour répondre à Mme GOURDON, il n'y a pas 80 M€ : nous avons mis 30 M€ de réserve en 2021 pour l'exercice 2022 sur l'excédent de résultat, ce qui était fléché par rapport au résultat pour l'augmentation de la péréquation. En effet, plus les droits de mutation augmentent, plus les prélèvements de l'Etat au profit des départements qui perçoivent moins de droits de péréquation sont élevés. C'est ce qu'on appelle la péréquation horizontale, à la différence de la péréquation verticale qui va des collectivités vers l'Etat. Là, c'est un fonds globalisé qui va vers d'autres départements qui ont plus de difficultés ou qui surtout ont été moins bien gérés. Nous avons donc prévu une augmentation du fonds et nous avons fléché 30 M€ supplémentaires. Ces 30 M€ sont dans les 100 M€ du fonds de péréquation 2022. Nous allons, dans le même esprit mais avec un nouveau dispositif qui cette fois relève de la loi et est réglementaire, et nous sommes dans les chiffres permis par le décret avec avis du comité des finances publiques qui nous permet de mettre 50 M€ en réserve pour anticiper l'augmentation du paiement au fonds de péréquation des droits de mutation qui sera vraisemblablement en 2023, au regard des dernières recettes intervenues en fin d'année, d'au moins 130 M€. Ce ne sont donc pas 80 M€ que nous avons dans un bas de laine. J'aimerais bien que ce soit cela Mme GOURDON. Mais ce seront au mieux 20 M€ qu'il resterait. Les objectifs que vous

soulignez, nous ne pouvons que tous les partager. En tous cas, pour ma part, je les partage, avec le président qui est le premier écologiste de cette assemblée, et si nous le pouvons, nous le ferons avec beaucoup de détermination.

M. le Président. - Tout à fait. Merci de cette précision M. le Président de la commission des finances. Mme GOURDON, puisque nous sommes dans la précision, et pour qu'il n'y ait pas d'erreur dans l'esprit de tous, notre budget global n'est pas d'1,7 milliard d'euros mais d'1,5 milliard d'euros. La réalité budgétaire est de 1,5 milliard d'euros, ce qui est déjà conséquent.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vous propose que l'assemblée prenne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

L'assemblée prend acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

2. BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2022

M. BERNARD. - Un certain nombre de ces éléments ont été débattus à l'occasion du débat d'orientations budgétaires. Cette décision modificative est marquée par les éléments suivants : l'augmentation de 100 M€ pour la prévision de recettes sur les DMTO ; le report de la reprise sur provision de 30 M€ ; une hausse des recettes de fonctionnement liée à la compensation des mesures gouvernementales dans le champ de l'action sociale pour 8,7 M€ ; la mise en réserve de recettes de DMTO pour 50 M€ ; une hausse des dépenses réelles de fonctionnement pour 32,45 M€ afin de prendre en compte l'impact de l'inflation et des mesures gouvernementales prises dans le champ social ; la hausse des dépenses d'investissement de 30 M€, dont 9,5 M€ de remboursement anticipé d'emprunt. Nous pouvons tous nous en féliciter, après une année où nous n'avions pas pu nous désendetter en raison des emprunts que nous avons pris pour répondre à l'urgence de la tempête Alex. Nous reprenons donc le rythme de désendettement du Département. Enfin, la décision modificative n°1 présente la reprise de l'excédent 2021 à hauteur de 33,7 M€.

Je vous propose donc, M. le Président, de faire adopter ce projet de décision modificative.

M. le Président. - Je vous remercie.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Sur le vote, nous nous abstenons, en toute logique, puisque nous nous étions abstenus sur le budget prévisionnel. Nous avons également quelques remarques sur cette décision modificative n°1, qui habituellement sert à intégrer les résultats de l'année précédente, à modifier à la marge les données, etc. Cette année, c'est un peu plus que cela, puisque nous avons la bonne surprise des 100 M€ supplémentaires de DMTO. C'est important. Se pose donc la question de savoir ce que nous en ferons. J'ai cru voir dans le rapport que 80 M€ étaient mis en réserve. Ce n'est pas par rapport au fonds de péréquation. J'insiste sur ce point pour la troisième fois : 30 M€ l'année dernière, plus 50 M€ cette année. Nous finissons donc avec cette réserve. Vous vous appuyez sur un décret, peut-être ne l'avons-nous pas bien lu ou compris, qui nous permet de faire ces réserves. C'est forcément intéressant mais normalement, son montant ne devrait pas être plus important que le montant du résultat de fonctionnement excédentaire reporté. Ce montant s'élève pour nous à 33 M€. Théoriquement, si nous avons bien compris le texte, nous ne devrions donc pas dépasser ce montant. Ce n'est cependant pas le sujet. Ce budget supplémentaire a été affecté avec 80 M€ en fonctionnement

et 30 M€ en investissement dont 9,5 M€ pour un remboursement d'emprunt anticipé et 12,5 M€ à des immobilisations, avec des projets intéressants dont l'acquisition de la clinique Mozart. C'est un projet que vous défendez et qui est effectivement important pour nos concitoyens.

Quelle amélioration concrète cette manne apporte-t-elle aux populations ? Côté action sociale, notre première compétence, nous notons une hausse des dépenses de fonctionnement de 6,5 M€, soit une hausse de 1 % par rapport au budget primitif. C'est une hausse qu'il faut nuancer. En effet, un complément de 8,7 M€ de recettes de l'Etat est également inscrit à cette décision modificative pour compenser les mesures gouvernementales dans le domaine social.

Il est à noter également que le montant de l'allocation RSA prévue au budget primitif est réduite de 13 M€, soit moins 9 %, alors que les associations nous alertent sur la progression de la pauvreté, voire la très grande pauvreté. Beaucoup d'explications sont données mais cette baisse drastique nous laisse quand même perplexes. Avec une telle décision modificative, les perspectives pour l'an prochain devraient être ambitieuses. Nous le verrons au budget. Comme je l'ai souligné, nous aimerions que des investissements plus ambitieux soient faits dans les domaines que nous avons mentionnés.

Les plans climats nationaux mettent la planète sur une trajectoire de réchauffement d'a minima 2,5°C d'ici à la fin du siècle mais nous y serons en 2050. C'est gravissime. Des documents vont dans ce sens mais ils nous laissent augurer, notamment avec le PAPI Var, etc. que l'argent que nous consacrons à ces sujets ne sera certainement pas suffisant. Cette zone est en effet des plus fragiles. La basse vallée du Var est à regarder de près, d'autant plus qu'il y a de nombreux projets d'urbanisation sur ce secteur. Cela sera à mettre en cohérence avec nos idées sur l'artificialisation des sols.

Le débat d'orientations budgétaires et la décision modificative ouvrent des portes. Nous en reparlerons avec le budget de 2023. Comme l'avait dit un certain président de la République, « *nous avons la maison qui brûle* ». Nous regardons vers la maison qui brûle mais je pense qu'il faut regarder encore plus vivement.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci Mme GOURDON.

Soyez-en certaine, nous ne regardons pas ailleurs. Nous essayons de vraiment regarder le problème qui se trouve en face de nous. Je répète ce que le président de la commission des finances a expliqué précédemment : sur ce montant de 80 M€, 30 M€ sont en dotation aux provisions et sont affectés à des dépenses pré-fléchées. Nous ne pouvons pas les mettre sur n'importe quelle ligne. Sur les évolutions, je vous répète notre vigilance à affecter les moyens là où ils doivent l'être, en fonction de l'évolution de nos dépenses et de nos recettes en 2023. Concernant la décision modificative n°1, une adaptation se fait en cette fin d'année par rapport aux dépenses effectivement réalisées et en fonction de notre budget. C'est la réorganisation qui est proposée dans cette décision modificative n°1 que vous venez d'aborder.

Le rapport n°2, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Environnement et Solidarités).

3. BUDGETS ANNEXES - DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2022

M. BERNARD. - Le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental a vu une augmentation de 3 601 € sur ses immobilisations corporelles. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 625 € et comprennent une augmentation de 32 625 € des charges à caractère général compensée par une baisse des charges de personnel de 25 000 €.

Pour le budget annexe du parking Silo, la section d'investissement constate la reprise de l'excédent d'investissement cumulé pour 2021 pour 7 358 €. Les dépenses d'investissement sont augmentées de 379 501 €. La section de fonctionnement constate la reprise du solde de l'excédent de fonctionnement cumulé pour 374 442 €.

Concernant le budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO, la section d'investissement constate la reprise de l'excédent d'investissement cumulé 2021 pour 137 225 €. Les dépenses réelles de la section d'investissement sont augmentées de 130 793,57 €.

Enfin, pour le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, la section d'investissement constate la reprise du déficit d'investissement cumulé en 2021 pour 1 292 552 €.

En conclusion, je vous propose : concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, de prendre acte de l'affectation de résultat suivante : reprise de l'investissement cumulé 2021 pour 3 601 € ; reprise de l'excédent de fonctionnement cumulé 2021 pour 7 625 € ; concernant le budget annexe du parking Silo, je vous propose de prendre acte de l'affectation de résultat suivante : reprise de l'excédent d'investissement cumulé 2021 pour 7 358 € ; reprise de l'excédent de fonctionnement cumulé 2021 pour 374 442 € ; concernant le budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO, je vous propose de prendre acte de l'affectation de résultat suivante : reprise de l'excédent d'investissement cumulé 2021 pour 137 225 € ; affectation du déficit de fonctionnement cumulé pour 6 431 €. Enfin, concernant le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, je vous propose de prendre acte de l'affectation de résultat suivante : reprise du déficit d'investissement cumulé 2021 en dépenses d'investissement pour 1 292 552 € ; affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé 2021 en couverture du déficit d'investissement pour 1 292 552 € et en recettes de fonctionnement pour 694 255 €.

Le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

4. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Mme SATTONNET. - Ce rapport propose tout d'abord l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour 444 388 €, ainsi que l'annulation des créances éteintes, proposée par le comptable public pour un montant de 12 965 €.

Ce rapport concerne également l'actualisation du dossier de l'Association syndicale autorisée (ASA) du Canal du Véséou supérieur, dont les travaux ont été légèrement différés par les conditions sanitaires qui n'ont pas permis de les achever dans les délais initialement prévus.

Enfin, le rapport propose la participation du Département à l'augmentation de capital de la SEML Habitat 06 visant à autoriser le président du Conseil départemental à actualiser l'évolution de la part départementale du capital social pour atteindre 67,1 %.

Le rapport n°4, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

5. MESURES CONTRE L'INFLATION POUR PROTEGER LES PERSONNES VULNERABLES ACCUEILLIES EN ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX PUBLICS ET ASSOCIATIFS

M. GENTE. - Ce rapport est particulièrement volontariste et solidaire puisqu'il répond à l'objectif de proposer des mesures destinées à neutraliser les effets de l'inflation sur ces publics fragiles résidant au sein des établissements publics et associatifs, avec deux actions concomitantes.

Tout d'abord, il est proposé d'approuver le gel du prix de journée, pour l'exercice 2023, dans les structures d'accueil publiques et associatives pour personnes âgées (EHPAD et Unités de soin de longue durée (USLD)) intégralement habilitées à l'aide sociale et de prendre acte que les budgets des structures pour personnes en situation de handicap peuvent quant à eux faire l'objet d'un taux d'évolution, sans répercussion sur leurs résidents.

En second lieu, il s'agit d'octroyer un soutien financier départemental exceptionnel d'un montant de 2,5 M€ pour l'année 2022 aux établissements publics et associatifs (EHPAD, USLD, structures pour personnes en situation de handicap) et de prévoir pour l'année 2023 un montant de 1,75 M€ pour les seuls EHPAD et USLD, pour compenser les surcoûts réels induits par l'inflation des coûts de l'énergie et de l'alimentation, étant précisé que le calcul des surcoûts réellement supportés par les établissements sera fait par comparaison des dépenses réellement engagées sur les postes précités en 2021 avec celles des deux exercices suivants.

Je précise que ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission Autonomie et de la commission des Finances.

M. le Président. - Je vous remercie.

Mme MONIER.

Mme MONIER. - Merci M. le Président. Dans un contexte de flambée exorbitante des prix de l'énergie, tous les secteurs sont touchés, y compris les établissements sociaux et médicosociaux dont les finances sont plus que jamais sous pression. Alors que de nombreux établissements font face depuis des mois à des manques de personnel, le secteur social est aujourd'hui confronté à des factures qui explosent. En cette période difficile, nous tenons à saluer les acteurs des métiers du social pour cet engagement quotidien auprès de nos élus. Face à une inflation qui devrait atteindre un taux de 6,2 % en rythme annuel sur 2022, le Département, chef de file de l'action sociale, se doit de répondre présent en protégeant les publics vulnérables accueillis dans ces établissements.

Ce soutien se manifeste dans ce rapport, avec deux grandes mesures qui sont proposées. La première, pour 2023, consiste à geler l'évolution des prix de journée des EHPAD et USLD intégralement habilités à l'aide sociale et d'octroyer une dotation exceptionnelle liée au surcoût dans les mêmes conditions que pour l'exercice 2022. La seconde est d'octroyer pour 2022 aux EHPAD, USLD et

structures pour personnes handicapées, une dotation exceptionnelle sur le calcul des surcoûts liés à l'électricité, au gaz, à l'alimentation et à l'achat de fournitures diverses. Nous tenons M. le Président à saluer ces mesures anticipatrices qui visent à protéger les résidents les plus fragiles contre les effets de cette inflation. Ces annonces vont véritablement dans le bon sens. Il faut le dire. D'autres départements ne font malheureusement pas des propositions aussi nécessaires. Cependant, nous souhaitons apporter quatre pistes de réflexion qui ne sont pas évoquées dans ce rapport.

La première porte sur les structures concernées. Dans ce rapport, sont citées uniquement les structures entièrement habilitées à l'aide sociale : quid des structures partiellement habilitées à l'aide sociale ? Une évolution du tarif aide sociale pour 2023 ou une dotation exceptionnelle au prorata des places habilitées est-elle envisagée afin d'éviter un déficit ? Les résidences autonomie semblent aussi être exclues du dispositif. Or elles sont également exposées aux conséquences de l'inflation et n'ont bénéficié de la part du Département en 2022 que d'un taux d'évolution de leurs tarifs à 0,7 %. Ce taux ne leur permettant pas d'absorber les effets de l'inflation, ne devraient-elles pas également bénéficier de cette dotation exceptionnelle ?

Le deuxième point d'observation concerne les surcoûts. Le présent rapport ne vise que les dépenses liées au gaz, à l'électricité, à l'alimentation et à l'achat de fournitures diverses. Or, en 2022, il est important de rappeler que les gestionnaires d'établissements et services doivent répondre à une forte évolution des dépenses de personnel. Ils doivent en effet payer 6 mois d'application de la hausse de la valeur du point d'indice dans la fonction publique – pour information, cela représente plus 3,5 % depuis le 1^{er} juillet 2022 – et la transposition de cette revalorisation au secteur privé, dans le cadre d'accords de branche ou d'entreprise. De plus, ce rapport ne précise pas clairement si la totalité des surcoûts d'énergie et d'alimentation est compensée par cette dotation exceptionnelle.

Le troisième point d'observation concerne la section dépendance. Pour rappel, cette section est essentiellement composée de dépenses de personnel. Elle ne comprend pas de dépenses d'énergie et d'alimentation qui sont imputées sur la section hébergement et prix de journée. Nous constatons que le rapport n'évoque pas l'évolution des dotations dépendance, pourtant concernées par l'augmentation sensible des dépenses de personnel. Une revalorisation substantielle destinée à compenser cette hausse salariale est-elle envisagée ? Si ce n'est pas le cas, les gestionnaires seront confrontés à des déficits.

Le quatrième et dernier point d'observation fait le lien avec la convention d'aide sociale. Pour rappel, cette convention, conclue en 2021 entre les gestionnaires d'EHPAD habilités à l'aide sociale et le Département, offre aux gestionnaires la possibilité d'augmenter leur prix de journée dans la limite de 10 % en une ou plusieurs fois pour les nouveaux résidents payants. De ce fait, ce n'est donc pas le Département qui fixe le taux d'augmentation. Nous nous interrogeons sur ce dernier point. Compte tenu de cet accord, comment cette disposition peut-elle être compatible avec la volonté du Département de geler en 2023 l'évolution des tarifs ?

En conclusion, nous tenions ainsi à vous faire part de ces quatre éléments de réflexion que nous jugeons intéressants d'approfondir et de partager avec vous. Je note d'ailleurs que nous avons fait une intervention sur l'augmentation du point GIR et que finalement, cette augmentation va être réalisée. Evidemment, nous voterons en faveur de ce rapport qui, une nouvelle fois, je le rappelle, va dans le bon sens.

M. le Président. - Je vous remercie Mme MONIER.

Votre intervention était très nourrie, avec de nombreux points sur lesquels nous vous répondrons par écrit point par point afin que nous puissions étudier l'intégration ou non de vos demandes.

En ce qui concerne les résidences autonomie : aujourd'hui, nous rémunérons certaines places à l'aide sociale et il y a une possibilité d'ouverture. Nous allons donc l'étudier.

Sur la compensation du Ségur avec les ESMS, nous avons atteint nos limites et ce sont les CCAS qui doivent aussi s'engager. Cela engage ce que font les communes avec leur CCAS sur ce poste du personnel qui ne relève pas de notre autorité ni de notre champ de compétence actuel.

Sur le point GIR, nous avons en permanence une préoccupation sur ce sujet depuis 2017 et je suis régulièrement en discussion avec les syndicats. Vous connaissez la difficulté du Département qui est liée à son organisation en termes d'EHPAD, avec un tiers d'établissements privés et deux tiers d'établissements publics. A chaque fois que l'argent public monte avec le point GIR, nous alimentons aussi la caisse des maisons privées. Nous avons donc toujours un point de vigilance sur ce sujet. Certains acteurs n'en ont pas vraiment besoin, et c'est donc la limite de notre organisation que d'utiliser l'argent public pour faire en sorte que le personnel de nos EHPAD publics, qui est en souffrance, puisse être aidé. C'est un autre sujet. Il faut veiller à ce que l'Etat ne dérape pas et que le pilier santé n'absorbe pas les dépenses de la partie dépendance que nous finançons, c'est aussi un point de vigilance que nous avons. Nous regardons cela de très près et nous envisageons une augmentation que nous vous présenterons au budget primitif.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je soumetts ce rapport au vote et je précise que Mme OUAKNINE ne participe pas à ce vote en raison de son appartenance à l'EHPAD La Colline à Nice.

Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

6. CREATION DE PLACES EN RESIDENCES AUTONOMIE ET COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE RETRAIT D'AGREMENT DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

M. GENTE. - Ce rapport propose d'approuver la création de 66 places en résidences autonomie et d'acter la composition de la commission consultative de retrait d'agrément des accueillants familiaux. En ce qui concerne ces résidences autonomie, depuis 2014, chaque année, le Département a lancé des appels à projets pour la création de places en résidences autonomie. Actuellement, 1 918 places de résidence autonomie sont autorisées. Les 25 établissements en fonctionnement regroupent 1 639 places dont 671 habilitées à l'aide sociale.

Concernant la création de places de résidence autonomie, il nous est proposé de prendre acte des projets de création et d'extension des résidences autonomie identifiés par le Département sur les communes de Mougins, Biot, Gorbio et Vence, pour atteindre un total de 170 places qui se répartissent comme suit : l'extension de la résidence autonomie Font de l'Orme à Mougins pour 20 places ; la création d'une résidence autonomie à Biot pour 50 places ; la création d'une résidence autonomie sur le site de l'EHPAD Gastaldy à Gorbio pour 50 places ; la création d'une résidence autonomie sur le site de la Conque à Vence pour 50 places.

Il nous est également proposé d'approuver le principe de la création de 66 places en résidence autonomie qui s'ajoutent au solde de 104 places disponibles, avec un taux de 30 % habilitées à l'aide sociale, étant précisé que l'impact financier estimé pour le Département est de 95 000 €.

Concernant la commission consultative de retrait d'agrément des accueillants familiaux, il nous est proposé : d'approuver la composition de la commission consultative de retrait d'agrément des accueillants familiaux, en retenant le nombre de neuf membres répartis également entre les représentants du Département, ceux des associations et organisations de personnes âgées, de personnes handicapées et de leurs familles et les personnes qualifiées dans le domaine de la prise en charge sanitaire et sociale des personnes âgées et des personnes handicapées ; de désigner les représentants du Département, à savoir deux conseillers départementaux titulaires et leurs suppléants, ainsi que le directeur de l'autonomie, titulaire et son adjointe, suppléante, étant précisé que cette commission est présidée par le président du Conseil départemental ou son représentant.

Il s'agit aussi de prendre acte que la durée de ces désignations est de trois ans et qu'elles ne donneront pas lieu à une indemnisation.

M. le Président. - Je vous remercie.

Je vous propose, dans un premier temps, de voter sur le fait de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

La proposition de ne pas procéder au vote à bulletin secret, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.

Je vous propose de désigner, pour siéger au sein de ladite commission : Mme LELLOUCHE en qualité de titulaire ; Mme SERGI en qualité de titulaire ; Mme PAGANIN en qualité de suppléante ; et Mme DUQUESNE en qualité de suppléante.

Je précise que cette commission est présidée par le président du Conseil départemental ou son représentant.

Je vous propose donc de passer au vote de l'ensemble du rapport. Je précise que les élus désignés ne prennent pas part à ce vote concernant la désignation, conformément à la loi 3DS.

Le rapport n°6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

7. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2021

M. BERNARD. - Ce rapport concerne l'année 2021. La législation impose trois piliers dans sa présentation : économie (qui ne concerne pas notre Conseil départemental), environnement et social. Dans la partie sur l'environnement, nous trouvons la gestion modernisée des ressources humaines, les systèmes d'information (dont notamment le Campus Connecté), le fonctionnement écoresponsable de la commande publique, l'adaptation du patrimoine départemental et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

S'agissant du social, nous avons : la rénovation énergétique des bâtiments, avec notamment toutes les actions portées par la SEML Green Energy ; les mobilités douces dont en particulier le plan Vélo

et les itinéraires cyclables ; la préservation de la biodiversité, avec les chiffres clés des parcs naturels et l'évolution de leur fréquentation, et avec la conduite des travaux pour la tempête Alex ; et la cohésion sociale.

M. le Président. - Je vous remercie.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - Ce rapport sur le développement durable pour l'année 2021 nous semble être un bon rapport. Il est foisonnant d'actions et semble aller à la fois dans le sens de l'histoire et dans le bon sens pour notre collectivité, avec notamment l'augmentation de l'appel à projets GREEN Deal qui passe de 2 M€ à 3 M€ pour 2022. 562 M€ pour le plan mobilité dont 62 M€ pour le plan Vélo. C'est un sujet qui est très important puisque la mobilité concentre 40 % des émissions de gaz à effet de serre pour notre département. Il faut donc travailler sur ce sujet et ne pas se contenter de faire du vélo tourisme en développant aussi le vélo pour se rendre au travail. Vous le faites en construisant des pistes cyclables, des parkings de covoiturage, dont le premier a été mis en place par le Département à Mouans-Sartoux, dans notre canton. Il faut aussi ne pas oublier de travailler ensemble, c'est-à-dire avec l'ensemble des collectivités, Région et EPCI, sur les transports en commun, trains et bus.

Nous notons que d'énormes progrès sont également faits dans la production d'énergie. Nous en avons déjà parlé lors de la dernière assemblée et Mme GOURDON a évoqué ce sujet précédemment avec le projet sur Saint-Auban. 11 M€ sont investis dans la SEML. Est-ce que ce sera suffisant au regard de ce qui nous attend ? J'y reviendrai de nouveau dans le rapport n°9. Je rappelle que nous sommes encore une péninsule énergétique et que nous ne produisons que 7 % de notre consommation. Si demain les centrales nucléaires ne fonctionnaient plus, nous serions les derniers servis. C'est une question de vulnérabilité pour les Maralpins.

Enfin, nous avons une dernière interrogation : ce fut la première intervention de Mme GOURDON dans cet hémicycle sur l'écologie en 2008 : nous aimerions avoir un point sur l'éclairage public des routes départementales : où en est le passage en LED de ces éclairages ? Qu'en est-il de leur intensité à certaines heures de la journée, de leur extinction la nuit, etc... ?

Je vous remercie.

M. le Président. - La question de l'extinction des tunnels la nuit est un sujet qui me préoccupe, de même que l'éclairage des routes départementales la nuit. Je pense que les tunnels doivent être éclairés le jour et non la nuit. La nuit, ils devraient être éteints puisque les automobilistes utilisent leurs phares et nous n'avons donc pas besoin de cet éclairage, hors agglomération bien évidemment. La législation nous empêche cependant de le faire et je ferraille depuis des années sur ce sujet. Il n'en reste pas moins vrai que votre demande est légitime. Je ne peux pas vous répondre instantanément mais nous ferons le point et nous vous ferons parvenir la réponse sur l'état de l'éclairage public de notre voirie départementale.

Sur les pistes cyclables et les autres sujets que vous avez évoqués, il y a bien évidemment un engagement total de notre collectivité. Est-ce suffisant ? Est-ce que la SEML Green Energy 06 avec 11 M€, c'est suffisant ? A terme, notre ambition est de lever 22 M€. Des partenariats sont en train de s'établir avec le privé et montent en puissance. Valérie PAUT, Directrice de la SEML Green

Energy 06, ne ménage pas sa peine pour entrer en contact avec les différents acteurs, dans le souci de compiler aussi les micro-projets qui peuvent permettre d'éviter les ruptures sur l'alimentation électrique traditionnelle. Avec Bernard ASSO, nous avons eu un contact avec des investisseurs qui pourraient mettre de l'investissement en compensation-carbone sur leurs entreprises. Tout cela avance d'un bon pas et nous vous tiendrons bien évidemment informés au fur et à mesure de nos réalisations, comme nous l'avons fait pour la centrale de Saint-Auban.

Mme SATTONNET.

Mme SATTONNET. - Nous pouvons être fiers d'avoir dans ce Département une politique écologique et un président qui, depuis de très nombreuses années, a pris à bras-le-corps un certain nombre de sujets en matière d'écologie, avec notamment une politique GREEN Deal très ambitieuse qui date déjà de 2017. Lorsque vous aviez évoqué ces politiques du GREEN Deal et du SMART Deal, d'aucuns avaient parfois pensé que c'était un peu, pardonnez-moi l'expression, « *la danseuse* » du président. Je pense qu'ici, aujourd'hui, chacun s'accorde à dire que vous avez été visionnaire. Un jour, un journaliste me disait : « *vous n'avez tout de même pas inventé l'écologie dans les Alpes-Maritimes.* » Je lui ai répondu que non mais que nous, en revanche, nous la pratiquions réellement, depuis de nombreuses années, à l'initiative du Président Charles Ange GINESY. Je voulais le rappeler. Notre Département peut s'enorgueillir d'avoir à la fois un SMIAGE, un Observatoire de l'eau, une prévention assez extraordinaire des incendies qui a permis cette année d'anticiper de nombreux départs de feux, une politique de mobilité, etc... Je voulais vous dire que nous sommes fiers de siéger dans une assemblée qui porte haut et fort ces valeurs, y compris avec la réserve internationale de Ciel Etoilé ou les rivières sauvages comme l'Estéron. Merci pour votre engagement.

M le Président. - Je vous remercie, Madame la Vice-présidente en charge des risques, qui ne ménage pas non plus sa peine sur le plan environnemental. Le risque environnemental est un risque très élevé actuellement.

Je répondrai aussi à Mme MONIER en lui confirmant que nous sommes à 100 % du financement sur l'augmentation des personnels sur le milieu associatif et les établissements publics. Le Directeur général des services vient de me le confirmer.

Par un vote à l'unanimité, l'assemblée départementale prend acte de la présentation du rapport n°7.

8. FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE TRES HAUT DEBIT FTTH DES ALPES-MARITIMES

M. KONOPNICKI. - Pourrons-nous réussir la transition écologique sans réussir la transition numérique ? Cela reste un vaste débat et nous aurons l'occasion d'en parler les prochains mois. Quoi qu'il en soit, comme vous l'avez évoqué dans votre propos introductif, le Département des Alpes-Maritimes a porté un réseau d'initiative publique qui vise à se substituer à l'initiative privée, lorsque celle-ci est défaillante pour des motifs de faible population ou de difficultés techniques de déploiement.

Une nouvelle fois, comme vous l'avez souligné, le Département assume son rôle de collectivité de solidarité territoriale sur ce sujet si important du numérique, sachant que cent communes des Alpes-Maritimes dépendent de ce réseau d'initiative publique qui recense plus de 82 000 particuliers inscrits dans le schéma directeur d'aménagement du numérique des Alpes-Maritimes. A ce jour, au 1^{er} octobre 2022, un tiers des objectifs de déploiement pour un territoire 100 % fibre sur ces zones

d'initiative privée a été réalisé avec plus de 26 500 prises fibrées. Il en reste tout de même aujourd'hui près de 55 000 avec un ambitieux programme qui prévoit un accès au haut débit à ces foyers d'ici 2024.

Pour atteindre cet objectif d'un territoire 100 % fibre, qui s'inscrit pleinement dans la politique de transformation numérique prônée par le Département et par sa politique du SMART Deal, il est proposé d'attribuer une contribution départementale exceptionnelle de 15 M€ au SICTIAM, lequel assumera la maîtrise d'ouvrage de ce réseau d'initiative publique baptisé « 100 % Fibre », en complément des 14 M€ déjà engagés sur la période 2014-2021, en soulignant à nouveau, comme vous l'avez fait, qu'aucun financement supplémentaire ne sera demandé aux EPCI concernés par ce déploiement.

Nous pouvons donc saluer encore une fois l'engagement du Département pour assurer l'accès aux nouvelles technologies partout et pour tous. Le Département assume à travers le SICTIAM la maîtrise d'ouvrage, mais surtout il supporte les charges au titre de la solidarité territoriale et humaine.

M. le Président. - Merci beaucoup David KONOPNICKI pour la présentation de ce rapport éminemment important et qui conclut sur un lien que nous avons bien en mémoire sur l'éclairage public. Aujourd'hui, le SICTIAM porte, pour le compte du Département, la pose de la fibre dans le schéma départemental d'aménagement du numérique. Il porte aussi, pour le compte des communes adhérentes, un certain nombre d'usages, avec notamment la pratique des utilisateurs sur différents logiciels métiers dédiés qui servent aux communes et aux syndicats de communes. Avec la reprise du syndicat, département de l'électricité et du gaz, il nous amène également à nous occuper de l'éclairage.

Sur ce sujet, en réponse à M. PANCIATICI, M. PICARD s'est adressé à M. JAVAL et je vous apporte la précision suivante : sur l'éclairage public, plus de 50 % de l'éclairage routier est déjà en LED et nous poursuivons les remplacements. Ils me confirment également que dans les tunnels, la loi nous oblige à éclairer de nuit ceux qui font plus de 300 mètres. Pour ceux de moins de 300 mètres, nous pouvons éventuellement les éteindre. Voilà un complément d'information que je vous apporte au fil de l'eau.

Mme GOURDON. - Sur cette question de l'éclairage, nous aimerions que soit regardé de près l'éclairage des routes départementales la nuit, notamment sur les routes où les personnes ne peuvent circuler à pied. Sur la commune de Mouans-Sartoux, je sais qu'une route est éclairée toute la nuit alors qu'il n'y a que des voitures. Ce sont ces sujets qu'il faudrait regarder de près. Les communes font des efforts pour éteindre la nuit et les populations nous interpellent sur ces routes départementales qui restent éclairées. Je ne connais pas toutes les routes départementales mais je suppose que d'autres sont également éclairées la nuit de façon peut être inutile. Nous pourrions envisager de réduire cet éclairage à certaines plages horaires, de baisser l'intensité, etc. Cela nous permettrait de rentrer tous dans le même défi concernant l'éclairage et voir ce que cela représente en termes de consommation et de pollution.

M. le Président. - Très bien. C'est en effet une vigilance qu'il faut avoir. Je l'ai eue pour ma part en tant que Président de la station de Valberg, et c'est ce que nous faisons. Nous éteignons toutes les routes où il n'y a pas d'usage piétonnier. Et là où il y a cet usage piétonnier, nous mettons un éclairage piétonnier et non un éclairage pour les véhicules. C'est ce que nous pourrions regarder avec nos services, et votre invitation à le faire a été entendue par le Directeur général des services et son

Directeur général adjoint. Ils ne manqueront pas de s'en saisir avec toute l'efficacité que nous leur connaissons et ils nous feront rapidement un retour sur ce sujet.

Le rapport n°8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

9. EDUCATION : FONCTIONNEMENT DES COLLEGES ET SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

Mme ARINI. - Le montant global des ressources nécessaires au fonctionnement des collèges publics s'élève à 11,3 M€ pour l'exercice 2023, étant précisé que le Département financera sur cette base un montant de 10,8 M€. La différence sera prise en charge directement par les établissements sur leurs réserves.

Une subvention supplémentaire exceptionnelle est proposée pour l'exercice 2023 afin de prévenir l'augmentation des dépenses liées aux coûts d'énergie. Le montant total, détaillé dans le tableau joint en annexe, s'élève à 1,8 M€.

Pour les transports scolaires obligatoires, dans le cadre de l'EPS, nous engagerons la somme de 896 800 €, toujours pour l'exercice 2023.

Concernant la restauration, M. le Président et M. le Président de la commission des Finances ont souhaité maintenir le prix du repas à 3,40 € afin de ne pas faire supporter aux familles l'augmentation liée notamment au coût des denrées. Il est prévu que les collèges reversent une somme moins importante au Département, somme qui sera réaffectée au crédit nourriture, l'augmentant ainsi de 11 centimes par repas, ce qui représentera une baisse de recettes de 150 000 € pour l'exercice 2023.

Des subventions exceptionnelles sont également prévues face à l'augmentation du coût de l'énergie, au regard des justificatifs de paiement. 491 739 € seront alloués pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022. Pour le deuxième semestre, nous verserons une provision permettant d'honorer les factures pour nos collèges. Cela représentera un montant total de 901 522 €.

Voilà M. le Président et chers collègues, la répartition de la participation globale de fonctionnement des collèges publics pour l'année 2023 qu'il vous est demandé de bien vouloir approuver.

M. le Président. - Je vous remercie. J'apporte une note complémentaire en insistant sur le fait que toutes les collectivités ne peuvent pas s'autoriser les propositions que nous faisons aujourd'hui pour combattre l'inflation et mettre nos collègues à niveau. Je ne suis pas sûr que la Région puisse prendre demain le même dispositif que celui que nous sommes en train de prendre pour nos collègues.

Mme ARINI. - J'ai oublié de préciser qu'il y avait une note au rapporteur. Il est proposé d'attribuer à titre dérogatoire une subvention d'investissement d'un montant de 45 000 € à l'association Loisirs Education Culture, destiné à l'acquisition d'un chalet qui remplacera leurs locaux détruits lors des intempéries de novembre 2021, ainsi que de mobiliers et matériels, sur la commune de Grasse.

M. le Président. - Je vous remercie.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - Nous nous félicitons évidemment des mesures de lutte contre l'inflation avec la fixation du prix de cantine à 3,40 € ainsi que ce 1,9 M€, ou un peu moins, pour la lutte contre l'inflation énergétique dans les collèges.

Néanmoins, je reviens sur les propos de Mme GOURDON lors du débat d'orientations budgétaires. Ces mesures sont provisoires. Si nous ne faisons rien aujourd'hui avec les fonds que nous avons en

réserve, en bas de laine, nous continuerons chaque année à réinvestir 2 M€ ou plus puisque toutes les énergies fossiles sont des énergies de guerre et de pression. Si nous investissons dans les économies de paix que sont les énergies renouvelables, nous réussirons à stabiliser nos coûts de fonctionnement dans le futur. J'insiste donc sur la nécessité de réaugmenter le plan Collège à 80 M€ sur les cinq années à venir.

M. le Président. - Merci M. PANCIATICI.

Je répète à nouveau de mon côté que nous sommes sur un investissement de 30 M€ qui n'est pas limité et ré-abondable au fur et à mesure de l'avancement des travaux et des confortements. Nous sommes donc d'accord sur l'objectif de limiter la consommation des énergies carbonées et d'éliminer les émissions de particules fines. C'est notre lutte prioritaire et nous la menons bien évidemment sur nos bâtiments. Les collèges en font partie mais cela ne porte pas que sur les collèges. Nous avons également un souci préoccupant sur l'ensemble du bâtimentaire de la collectivité. C'est notre préoccupation principale.

Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

10. RESSOURCES HUMAINES - MESURES DIVERSES

Mme SATTONNET.- Le présent rapport propose : l'adaptation des emplois de la collectivité pour les besoins des services dans les différentes directions ; l'avenant à une convention cadre que nous avons avec le Centre de gestion de la fonction publique, pour inclure le socle commun de compétences ; un avenant à la convention de mise à disposition sur 2022-2025 d'agents départementaux auprès du Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore ; un avenant à la convention 2021 de mise à disposition d'agents départementaux pour 2021-2023 auprès de l'Agence d'ingénierie des Alpes-Maritimes (l'Agence 06) dont je rappelle qu'elle mène une action tout à fait remarquable pour l'ensemble des communes rurales adhérentes dont les retours sont extrêmement positifs sur l'accompagnement en matière d'aménagement du territoire ; la présentation du rapport annuel départemental sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2021 ; la présentation du rapport social unique, qui répond à une obligation issue de la loi de 2020.

M. le Président. - Je vous remercie.

Effectivement, l'Agence 06 rencontre en effet un franc succès qui génère une demande de plus en plus forte de la part des communes pour avoir accès à l'Agence. La directrice, sous l'autorité de Hervé MOREAU, fait un très bon travail avec l'ensemble de son équipe. Au prochain conseil d'administration de l'Agence 06, nous proposerons une modification de la possibilité d'intervenir dans les communes en poussant le curseur de 3 500 à 5 000, ce qui agrandirait le périmètre des communes qui peuvent bénéficier des services de l'Agence 06. C'est un objectif que nous sommes fixé, avec un accroissement maîtrisé pour ne pas avoir de désillusion. Aujourd'hui, l'ensemble de celles et ceux qui viennent demander les services de l'Agence repartent satisfaits. Il ne faudrait pas que cela change et nous avons donc une montée en puissance progressive qui continue à donner satisfaction à tous.

Mme SATTONNET. - Je précise qu'il y a, au sein de cette Agence 06, sous votre impulsion, une exigence de grande transparence et d'égalité entre les territoires et les communes. Le nombre de

projets est ainsi limité par commune de manière à pouvoir assurer équitablement un soutien de l'Agence auprès des maires des communes rurales. Un site internet est également désormais disponible et permet à chacun de le voir. Cette transparence de la vie publique est assez remarquable.

M. le Président. - Je vous remercie.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Concernant le rapport égalité femmes-hommes, j'ai noté quelques éléments qui hélas ne sont pas propres à notre collectivité. Il existe toujours une différence d'environ 12 % entre le salaire des femmes et celui des hommes. Nous pouvons le déplorer. Je suis chargée de l'égalité hommes-femmes à l'agglomération du Pays de Grasse et, malgré les efforts conjugués de tout le monde, nous arrivons toujours à ces 12 %. Un certain nombre de facteurs mystérieux entrent en compte. Il faudrait qu'ils soient progressivement traités pour, qu'au moins dans la fonction publique, nous puissions arriver à une répartition égalitaire.

Par ailleurs, il me manque un chiffre, en l'occurrence la répartition hommes-femmes sur les postes de direction. Il me semble qu'il n'est pas précisé. L'inégalité intervient souvent dans les postes de haut niveau. Je ne sais pas du tout ce qu'il en est pour nous, c'est peut-être même la situation inverse, et je pose simplement la question.

M. le Président. - Le Directeur général des services s'étonne de l'absence de ce chiffre. Nous vous le communiquerons.

Quant à l'équilibre des salaires, il y a une parité et une équité totale hommes-femmes. La différence que vous constatez dans les chiffres est liée au temps partiel puisqu'il y a beaucoup plus de femmes à temps partiel que d'hommes. C'est ce qui peut donner cet effet. Mais la loi est la loi, et elle est respectée par nos directions qui veillent scrupuleusement à l'équité. Un salaire pour un homme ou pour une femme est le même.

Mme GOURDON. - Il y a aussi les promotions. Le préfet a souligné qu'il y avait à l'arrivée à la retraite, des différences de près de 20 % de moins pour les femmes, avec des carrières marquées par une vie qu'ont les femmes et que n'ont pas les hommes.

M. le Président. - Nous ne pouvons pas corriger les temps anciens. Nous respectons en tout cas la loi.

Mme GOURDON. - J'invite simplement à la vigilance. Pourquoi les femmes sont-elles à temps partiel par exemple ? Il faudrait aussi aller chercher la réponse.

M. le Président. - Nous en discuterons mais, sur ces sujets, j'ai l'assurance de M. le Directeur général des services que l'équité est parfaitement maintenue.

Le rapport n°10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.

Nous en arrivons à présent à la présentation des vœux, et je laisse la parole à Mme KHALDI-BOUOUGHROUM pour le vœu présenté par le groupe Notre département d'abord.

Mme KHALDI-BOUOUGHROUM. - Merci M. le Président.

Comme l'a évoqué M. SEGURA, nous avons présenté un vœu concernant le soutien à l'Arménie, attaquée par l'Azerbaïdjan :

Considérant qu'il apparaît essentiel pour le Département des Alpes-Maritimes d'apporter un soutien au peuple arménien et de rappeler son attachement aux idéaux de démocratie et de liberté ;

Considérant les liens historiques et culturels qui unissent la France et l'Arménie, notamment suite à l'accueil en France et sur son territoire de rescapés du génocide arménien de 1915 ;

Considérant que les agressions militaires répétées par l'Azerbaïdjan, avec le soutien politique et militaire de la Turquie et le recours à des combattants djihadistes venus de Syrie en 2020 au Haut-Karabagh et en Arménie, constitue une violation de la souveraineté de cet Etat, des accords de cessez-le-feu et des traités internationaux ;

Considérant que le conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie se déroule dans une région proche de l'Union européenne et comporte un risque d'escalade ;

Considérant les efforts déployés depuis 1994 par la France, dans le cadre du Groupe de Minsk dont elle assure la coprésidence auprès de la Russie et des Etats-Unis, pour aboutir à une solution pacifique dans le conflit du Haut-Karabagh ;

Considérant par ailleurs que ce processus est entravé par le recours de l'Azerbaïdjan à la solution militaire ;

Considérant les propositions de résolutions votées par les différents parlements issus de différentes formations politiques, à l'Assemblée nationale et au Sénat en 2020 et récemment en 2022 pour le soutien à l'Arménie ;

Considérant l'urgence et la nécessité d'obtenir un règlement durable du conflit garantissant la sécurité des populations arméniennes, la préservation du patrimoine culturel et religieux, le rétablissement des frontières définies en 1991 ;

Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes :

d'une part condamne fermement les agressions militaires de l'Azerbaïdjan contre l'Arménie ;

d'autre part, apporte son soutien plein et entier au peuple arménien ;

et enfin demande que la France engage tous les moyens diplomatiques nécessaires pour obtenir le retrait immédiat et inconditionnel des forces de l'Azerbaïdjan du territoire souverain de l'Arménie, la reconnaissance du Haut-Karabagh et le règlement définitif du conflit garantissant la sécurité durable de l'Arménie et de toutes les populations.

Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous remercie pour la présentation de ce vœu.

Comme je le disais dans mon propos introductif, ce vœu m'est apparu comme présentant quelques corrections que nous souhaiterions apporter pour qu'il puisse faire consensus. Sur l'apparition d'une situation essentielle, pour moi il y a débat, mais je ne vais pas m'y engager. Il y a en effet mille sujets qui pourraient être essentiels et nous ne pouvons pas faire une prolifération de vœux sur tous les sujets à chaque séance de notre assemblée. J'invite donc à la modération, tout en vous proposant qu'il y ait un consensus sur ce vœu.

Ce qui m'a posé le plus de problème est le fait de mettre la Turquie dans votre vœu, ce qui ne me paraît pas comme évident puisque c'est un sujet qui remonte à 2020, sur une hypothèse concernant la Turquie. Je ne vois donc pas l'utilité de remettre la Turquie dans cette affaire. Personnellement, je ne le souhaite pas. De même, il faudrait préciser certains points, notamment sur la sollicitation et la mise en œuvre de sanctions immédiates par l'Etat français, l'Union européenne ou le Conseil de sécurité de l'ONU envers l'Azerbaïdjan, tel qu'un embargo portant sur, notamment, les importations de gaz. Il me paraît important de l'indiquer, de même que de soutenir la demande du président arménien de la constitution d'une zone entièrement démilitarisée le long de sa frontière avec l'Azerbaïdjan et la région de Nagorny Karabach. Nous ne sommes donc pas très loin mais ce sont des précisions qu'il me semble important de pouvoir intégrer dans le texte.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose que, de nos deux vœux, nous en fassions une seule écriture et que le groupe majoritaire et le groupe Notre département d'abord puissent revendiquer le soutien à l'Arménie au travers d'un écrit commun, qui pourrait être le texte que je vous propose. Il reprend votre texte et le complète avec des arguments de notre côté.

Mme KHALDI-BOUOUGHROUM.

Mme KHALDI-BOUOUGHROUM. - Merci M. le Président. Je vois que vous avez repris pas mal des points que nous avons évoqués. Vous avez fait un contre-vœu mais notre groupe s'en réjouit puisque nous pouvons en faire un seul. Merci beaucoup. J'apporte juste une précision concernant l'Azerbaïdjan qui n'est plus membre de l'OTSC depuis 1999. En tous cas, nous nous réjouissons que vous puissiez voter ce vœu.

M. le Président. - D'accord. Il faudra modifier ce texte.

M. SEGURA. - Merci à Mme KHALDI-BOUOUGHROUM d'avoir présenté ce vœu et merci de votre réponse M. le Président. Naturellement, nous nous associerons à ce vœu puisqu'il est pratiquement repris en intégralité de notre souhait. C'est ensemble que nous avançons mieux.

M. le Président. - Je vous remercie de votre acceptation pour cette réécriture, en considérant votre observation sur la sortie de l'Azerbaïdjan de l'OTSC. Cette modification étant faite, je vous propose de passer le vœu au vote de l'ensemble de l'assemblée.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Nous nous joignons évidemment à ce vœu qui est formulé de façon plus consensuelle, comme vous le dites. Je voulais juste rappeler que, lorsque notre ancien maire de Mouans-Sartoux André ASCHIERI avait été député sous le gouvernement de Lionel JOSPIN, c'est lui qui avait fait la démarche de demander la reconnaissance du génocide arménien. Nous sommes donc particulièrement attachés à ce vœu et à ce qu'il y a à dire par rapport à l'Arménie.

M. le Président. - Je vous remercie. Je pense que nous sommes tous sensibles à la communauté arménienne. Il est donc bien que ce vœu fasse consensus.

M. SEGURA. - Vous avez retiré la Turquie et je vous laisse l'appréciation de cette responsabilité puisque nous, nous l'avions fait figurer dans le vœu. Vous la retirez.

M. le Président. - Nous sommes d'accord. Le fait de la retirer, c'est désamorcer un argument qui n'est plus dans le coup depuis 2020. Je pense que nous sommes d'accord là-dessus.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de passer au vote.

Le vœu sur l'Arménie, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. le Président. - Nous sommes arrivés au terme de notre ordre du jour.


Pour terminer, je vous informe du départ de Mme KOUBI, Payeur départemental. Je veux lui dire combien nous lui sommes reconnaissants d'avoir travaillé pendant toutes ces années pour le bénéfice de notre collectivité. Nous aurons l'occasion de saluer son action et de lui dire tout le bien que nous pensons de ce qu'elle nous a amené.

Je salue également l'arrivée de Laurent BESSE, Directeur général adjoint en charge du pôle ressources et moyens. Il vient donc renforcer les équipes de M. le Directeur général des services, et nous lui souhaitons la bienvenue.

Je vous remercie.

Nous pouvons lever la séance.

La séance est levée à 12 heures 41.

PROCES-VERBAL ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 20 JANVIER 2023	
Président du Conseil départemental 	Secrétaire de séance 
Monsieur Charles Ange GINESY	Monsieur Mathieu PANCIATICI